

# L'ILLUSTRATION,

## JOURNAL UNIVERSEL.

9, 10, 11, 12, 13,  
14, 15  
AOUT 1850.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.  
Prix de chaque N<sup>o</sup>, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N<sup>o</sup> 389. — Vol. XVI. — Du Vendredi 9 au Vendredi 16 août 1850.  
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.  
Ab. pour l'étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

### SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. — Inondation de Paris le 6 août. — Chronique musicale. — Courrier de Paris. — Calais et son chemin de fer. — Histoire de l'adoption. — Cour des Comptes. — La Vie des Eaux, Bologne suite et fin. — Bibliographie. — Encore le bon vieux temps (suite et fin). — La vie à bon marché. — Le yacht *Victoria and Albert* à Brest. — Variétés.

Gravures. Procession du concile diocésain à Bordeaux, le 30 juillet 1850. — Courrier de Paris. La boule africaine. Le torero Montés blessé par un taureau, à Madrid, L'abreuveur, d'après un tableau de Flers. — Embarcadère du chemin de fer de Calais. — Cour des Comptes: Le grand escalier, La grande salle d'audience, Salle des comités; Bibliothèque et salle du conseil. — Souvenirs de Louvres, 22 caricatures par Stop. — Le yacht *Victoria and Albert* à Brest. — Rébus.

### Histoire de la semaine.

Notre semaine parlementaire s'ouvre par la suite de la délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux. Nous sommes au 1<sup>er</sup> août. L'Assemblée allait passer à la discussion des articles lorsqu'un représentant montagnard, le fameux Colfavru, a présenté un amendement disposant 1<sup>o</sup> que la liste des actionnaires des deux compagnies serait communiquée à l'Assemblée avant une plus ample discussion du projet; 2<sup>o</sup> que les représentants actionnaires desdites compagnies en feraient la déclaration à l'Assemblée et que ceux qui au-

raient été reconnus actionnaires devraient s'abstenir de toute participation à la délibération du projet de loi. Cette motion, qui semble aujourd'hui si malsonnante, nous l'avons entendue souvent en 1845, à l'époque où les bénéfices en expectative des chemins de fer se partageaient fraternellement sous le nom de primes entre les fondateurs politiques ou financiers des compagnies. Cela ne semblait pas alors exorbitant. Aujourd'hui la motion ne rappelle pas seulement l'opposition de 1845, mais les dénonciations de la Montagne de 93 contre les accapareurs. Cependant l'Assemblée était peu nombreuse, et l'amendement a été pris en considération par 256 voix contre 241. Il a fallu le renvoyer



Procession du Concile diocésain à Bordeaux, le 30 juillet 1850.

à la commission et la discussion du projet de loi s'est trouvée interrompue. Le lendemain M. Ducos a apporté à la tribune l'avis de la commission sur l'amendement Gallavro. Celui-ci a soutenu son dire dans un discours tressé de lieux communs débités dans une langue plus qu'un pauvre et auquel M. Benoist d'Azay a répondu par un autre discours que tout le monde avait déjà la plus d'une fois avant cette séance. La proposition de la commission tendante au rejet a été adoptée par 394 voix contre 482. Cela ne nous empêche pas de rappeler la maxime des parlis : Chacun pour soi et l'Etat pour nous seuls.

Cet incident en deux journées a eu pour intermédiaire le commencement de la discussion du budget des recettes. Une des dispositions principales du nouveau budget, c'est la suppression des 47 centimes ad foncionels, sans affectation spéciale, afférents à la contribution foncière. Un amendement signé par 49 représentants, dans l'intérêt de 52 départements que l'on suppose trop imposés, demandait que le dégrèvement de 27 millions résultant de la suppression des 47 centimes, au lieu de profiter également à tous les départements, fût réparti de la manière suivante : dans les 34 départements moins imposés on aurait supprimé 30 centimes, dans les 52 autres on aurait supprimé la totalité et on aurait ajouté à ce dégrèvement les 7 centimes restants des 34 départements désignés seulement de 10 centimes. Cet amendement, défendu avec chaleur par ses partisans, combattue avec force par le rapporteur du budget, a été écarté par une majorité de 358 voix contre 163. Néanmoins l'Assemblée a adopté une disposition pour à éclairer cette question de la péréquation de l'impôt, elle consiste à enjoindre au gouvernement de procéder sans délai à une évaluation nouvelle des revenus territoriaux.

Autre proposition : celle-ci devait faire plus de bruit, elle n'a pas manqué à son sort. Trois représentants de la gauche avaient demandé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1851, les gendarmes sur les bossions fût abolis. Ce n'est pas la discussion, c'est le mode de voter qui a provoqué des réclamations violentes, des rappels à l'ordre, un tapage enfin dignes des beaux jours. La proposition n'en a pas moins été rejetée par 339 voix contre 166. L'action avait duré près de deux heures.

La discussion du budget des recettes a continué en alternant avec le projet de loi du chemin de fer. Le budget a été voté presque en entier dans la séance du 3, à l'exception du dernier article. On est pressé de s'en aller. Cependant M. Dupin, qui a un peu honte de cette précipitation d'écoliers baclant la besogne pour partir en vacances un jour plus tôt, a ajourné le vote définitif, afin de rester jusqu'au 11 le nombre de représentants nécessaires pour la validité des décisions qui restent à prendre. C'est donc sans débats qu'on a voté les articles du budget. Plusieurs de ces articles avaient pourtant une grande importance, par exemple l'art. 43, qui autorise le ministre des finances à allouer pour 50 millions des bois domaniaux; cet article a passé sans la moindre réflexion.

Puis l'Assemblée a repris pour la troisième fois la discussion du chemin de fer. La tactique est bonne pour le ministre et les compagnies; triste pour les contribuables. La prorogation de la concession à 50 ans pour la compagnie de Tours à Nantes a été adoptée sans débats. L'article 2 de la loi a été également voté 5; c'est celui qui concerne le chemin de Bordeaux. Nous ne voulons pas rapporter tous les incidents de cette discussion, néanmoins nous mentionnons une interruption de M. Miot, laquelle a causé un grand scandale dans l'Assemblée. Ce représentant devrait parler latin!

Le latin dans les mois brève l'honnêteté.

Il a encouru la peine de la censure, et la politesse, à notre avis, n'est pas trop vengée, même en admettant la caucule comme circonstance atténuante.

Le plus intelligent et le plus atique des journaux du notre grand parti de l'ordre s'y prend autrement pour critiquer la loi, ceux qui l'ont révisée et ceux qui la devaient voter.

« C'est un des travers de l'époque, dit-il, qu' aussitôt que quelque un, compagnie ou particulier, est dans l'embarras, il s'adresse à l'Etat pour qu'on l'en retire, sans voir que c'est toujours sur les contribuables qu'il retombe la fardeau dont on veut se faire décharger, ou sans s'en inquiéter. Le commerce demande à l'Etat de lui trouver des débouchés, les manufacturiers lui demandent des acheteurs au delà; l'ouvrier veut que l'Etat lui fournisse du travail; le jeune homme qui sort du collège ou l'homme mari qui a mal réussi dans ses entreprises attendent de l'Etat une place. Les compagnies, se ne tenant à l'unisson, réclament de l'Etat la hausse de leurs actions. Cette habitude n'est pas seulement pour le peuple digne d'un libre peuple, elle est, de plus, pleine de périls pour la société. Non seulement elle tend à ébrécher d'impôts les contribuables, mais encore elle sert de point d'appui au communisme. Les communistes n'ont fait rien qu'exagérer plus que d'autres les attributions de l'Etat et la responsabilité de l'Etat. Le fait est que si l'Etat doit des secours à deux compagnies dont les actions sont en hausse, même avant qu'on sache bien pourqu'elles ont baissé et si cette baisse est passagère ou définitive, il en doit à toutes les autres compagnies de chemin de fer qui sont en perte, il en doit à toutes les entreprises en souffrance, à tous les particuliers qui font mal leurs affaires. Si l'Etat doit son assistance aux capitalistes qui ont mal spéculé, il a droit à plus forte raison aux ouvriers qui n'ont pas de travail, et voilà le droit au travail reconnu! Soyons donc très-solides des secours de l'Etat. Que ces secours ne soient accordés que dans des cas tout exceptionnels, qu'ils ne soient qu'à la dernière extrémité, lorsqu'il n'est plus rien qui ait pu servir à ce qu'un malheur public. Ce sont des vérités qu'on a pu perdre de vue en d'autres temps, avant qu'on eût reçu les grandes et formelles leçons des dernières années, mais après les enseignements de 1844, après les ateliers nationaux et les journées de juin, avec le communisme à nos portes, ce se-

rait dé-ormais ore impromptu extrême de les oublier un seul instant. Un gouvernement intelligent doit se faire violence pour s'y conformer avec le plus grand scrupule, quelques sollicitations qu'on lui fasse »

Cela vous est facile à dire. L'Assemblée n'en a pas moins adopté le projet à la majorité de 298 voix contre 228

L'Assemblée a repris ensuite la délibération sur le projet de loi relatif à la banque, qui a été voté ainsi que divers lois de crédit.

La séance de mercredi a encore, plus que la précédente, offert le spectacle d'un démenagement :

L'ordre du jour était chargé de treize projets de loi ayant pour objet des allocations de crédits pour divers services. Ce travail d'Hercule a été délayé en un clin d'œil, tout l'Assemblée avait hâte d'en finir avec le budget.

Cependant elle a encore été obligée d'écouter la lecture d'une communication écrite de M. le ministre des finances, avant d'aborder le vote important du budget, destiné, ce semble, à doter la session.

Le message de M. Fould a pour but de faire connaître que l'impression du compte général de 1849 sera terminée dans deux jours, et que samedi ce document pourra être distribué à MM. les représentants.

Il résulte des explications données par le ministre, que la situation est meilleure que celle qu'il avait lui-même indiquée dans ses rapports à l'Assemblée, puisque le decouvert établi à 249 millions se trouve réduit à 235.

Il restait à voter quelques dispositions générales du budget de 1851, qui ont été admises sans réclamations. Le vote sur l'ensemble a donné pour résultat 420 bulletins blancs contre 162 bulletins bleus. En conséquence, le budget a été adopté.

Le projet de loi sur la presse dans les colonies, revu et corrigé par la commission, n'a donné lieu à aucun débat; il a été voté d'urgence.

Avant de se séparer, l'Assemblée accordé quelques nouveaux crédits.

La voici donc arrivée au terme des travaux qu'elle s'était prescrits avant la prorogation. Quoique les vacances parlementaires ne doivent commencer légalement que le 1<sup>er</sup> de ce mois, on peut les considérer comme ouvertes de fait à compter de cette séance. C'est ainsi que les élèves de nos collèges, qui n'étaient en vacances que le 15 août, courent déjà les rues depuis une semaine.

Le voyage que le président de la république se proposait de faire dans plusieurs parties de la France est définitivement décidé. M. Louis Bonaparte visitera Lyon, Dijon, le Jura, Bâle-son, C. l'air, Strasbourg, Nancy et traversera la Champagne pour revenir à Paris; ce voyage durera vingt jours.

— La question du serment dans la Chambre des Communes a pu provisoirement la solution que tout le monde pouvait prévoir.

La première résolution proposée par l'avocat général, parant que M. de Rothschild n'avait pas le droit de siéger dans la Chambre, a été votée par 166 voix contre 92.

La seconde, portant que la Chambre s'occuperait, dès le début de la prochaine session, de l'état de la loi, a été votée par 172 voix contre 106.

— On a reçu des nouvelles de New York, en date du 23 juillet, et, par dépêche télégraphique, des nouvelles de la même ville en date du 25. Le nouveau président a composé son cabinet de personnages appartenant exclusivement au parti whig.

Où a des nouvelles de la Californie jusqu'à la date du 18 juin. Elles nous apprennent un nouvel incendie à San-Francisco, et le plus terrible qui ait encore exercé ses ravages dans cette merveilleuse ville. Il ne s'agit pas moins, cette fois, de 300 maisons brûlées dans le quartier le plus riche, et de pertes évaluées à 5 millions de dollars (26 millions 500,000 fr.). Parmi les noms des propriétaires incendiés qui peuvent intéresser le public français, nous trouvons ceux de MM. Lecomte et Barrière, Chauviteau et C<sup>ie</sup>, Piorch et C<sup>ie</sup>, S.-A. et J.-G. Thayer, L. Bossange, Collard et C<sup>ie</sup>, Dolé et Guillet, madame Antoine, marchande de modes, Vassault et C<sup>ie</sup>, Anselme Merendal. Au moins tels sont les noms que nous copions dans les journaux de San-Francisco. D'ailleurs il ne paraît pas que ce sinistre, si grand qu'il soit, ait aucunement abattu les courages; dès le lendemain de l'incendie, on se remettrait à l'œuvre pour bâtir; et si ce n'était la hausse que ce malheur a produite sur les matériaux de construction, on ne trouverait peut-être pas dans les journaux du pays une réclamation contre cette nouvelle visitation de la Providence.

Ce qui console tout le monde, ce sont les incessantes découvertes que l'on fait sur tous les points du territoire, et que nous laissent plus de doute aujourd'hui sur la présence de l'or en quantités à peu près inépuisables par tout le pays qui s'étend au nord, depuis la rivière Columbia jus'au golfe de Californie au sud, depuis les vallées du Sacramento et du San-Joaquin à l'ouest, jusque par delà les montagnes Noiguses à l'est. Aussi s'attend-on à voir produire cette année par les mines de la Californie plus d'or qu'il n'en est encore sorti depuis la découverte faite par M. Marshall au moulin du capitaine Sutor.

Un nouveau traité conclu par les soins de M. Letcher, ministre des Etats-Unis au Mexique, garanti à une compagnie américaine la concession d'un chemin de fer à établir entre les deux océans, sur l'Isthme de Thuanetepac. C'est la troisième route que s'ouvrent les Etats-Unis à travers les territoires des populations espagnoles, et à voir ce qu'ils ont déjà fait dans la Nouvelle-Grenade, on peut croire que ces pays ne tarderont pas à tomber sous leur influence exclusive. Ils diffèrent avec l'Espagne parait Mro définitivement arrangés. Les autorités espagnoles de la Havane auraient, dit-on, rendu les prisonniers qui elles avaient faits sur l'armée du général Lopez.

— Le protocole relatif aux affaires du Danemark, qui avait

été paraphé à Londres le 4 juillet, a été signé définitivement le 2 août par les plénipotentiaires de Fia ce, de Russie, de la Grande-Bretagne, de Suède et de Danemark. Le chargé d'affaires d'Autriche n'a point cru pouvoir le signer sans en avoir référé à son gouvernement. Le chargé d'affaires de Prusse avait refusé d'assister à la conférence. Le protocole est resté ouvert un jour et pour l'autre.

Il y a, comme on sait, deux points principaux dans cette affaire du Danemark. L'un, le fait de la guerre actuelle, est actuellement résolu par le traité signé à Berlin le 2 juillet, et par lequel l'Allemagne se retire de la dotte; l'autre, celui de la succession au trône de la monarchie danoise, est l'objet principal du protocole signé à Londres.

Les puissances signataires déclarent qu'elles considèrent le maintien de la monarchie danoise dans son intégrité comme un des éléments de la paix générale; qu'en conséquence elles approuvent la résolution du roi de Danemark de régler éventuellement l'ordre de succession à la couronne de manière à assurer cette intégrité sans porter atteinte aux relations du Holstein avec la confédération germanique, et elles conviennent de donner une nouvelle garantie à ces arrangements par un acte formel de reconnaissance qui sera ultérieurement discuté et rédigé à Londres.

A nos Abonnés

A PROPOS DE LA LOI DU TIMBRE.

Nous continuons à réclamer et à protester contre l'interprétation forcée et l'exécution violente envers nous de la loi du 26 juillet.

Nous soutenons que le timbre nous frappe indûment d'un double droit, ainsi que nous l'avons dit dans le précédent numéro.

Nous soutenons en outre que la poste, qui ne consent pas à recevoir nos numéros tous les jours de la semaine, manque à l'espèce de la loi qui a voulu dire, à coup sûr, qu'un journal hebdomadaire, quoique portant ant la date du jour ou il est publié, comprend tous les dates entre son dernier et son prochain numéro.

Pour rendre cette démonstration plus claire, nous datons celui-ci de tous les jours qui doivent s'écouler jusqu'à 16 août.

Nous aurons à signaler beaucoup d'autres faits exorbitants. Nous le ferons pour avertir nos abonnés de l'obligation ou nous pourrions nous trouver de changer les conditions de notre abonnement.

Nous attendrions néanmoins, avant d'annoncer ce changement de temps nécessaire pour avoir raison du fisc, et ferons tout possible pour rendre à notre charge tout ce qui s'exposerait par notre propriété à une ruine complète. — Nous ne pourrions en effet supporter seuls, et sans que nos abonnés en pressent une part, un impôt qui excède pour l'Illustration la somme de 80,000 fr. par an.

Il ne sera rien changé au prix de l'abonnement jusqu'au premier octobre prochain. L'augmentation, si il y a lieu, partira de cette époque.

Inondation de Paris, le 6 août.

Le thermomètre, qui avait monté, le 5, à 25 degrés, un vent du sud-ouest qui vous inondait d'une chaleur ultra-tropicale, tout annonçait un orage; mais le spectacle à grandement surpassé l'annonce. La pluie a commencé le 6 vers cinq heures du matin et n'a cessé de tomber jusqu'à huit heures. Vers deux heures de l'après-midi, l'orage a de nouveau éclaté; pendant plus d'une heure la pluie, tombant par torrents, a donné à plusieurs rues l'apparence d'une ville laite au milieu d'un trou.

Ainsi le faubourg Montmartre, depuis la sortie du passage Verdeau jusqu'à la rue de la Victoire, présentait l'aspect d'une rivière; l'eau était probablement tombée en telle abondance qu'elle ne trouvait plus d'issue par les égouts; en quelques minutes la rue du Faubourg-Montmartre a été couverte d'une nappe d'eau de plus de trois pieds de hauteur à quelques endroits; les portes cochères, les bouffes, tous les rez-de-chaussée étaient envahis et présentant l'aspect du port de Bercy aux plus fortes inondations de l'hiver.

Un marchand de vin placé près de la rue Richer avait reçu plusieurs pièces de vin qu'il n'avait pas encore eu le temps de rentrer dans ses caves et qu'il avait dû laisser provisoirement sur la devant de sa boutique; ces pièces ont été saturées par les eaux et entrainées à la deriva comme par un véritable torrent; les voitures avaient de l'écrasé jusque par-dessus le moyeu de leurs roues; quelques gamins de Paris ont profité de la circonstance pour prendre un bain, et ils ont trouvé un fond d'eau assez considérable pour nager sur un espace de 100 mètres à peu près.

Quant à l'avalanche qui la même intensité dans le passage Saligner. On sait que cette voie de communication est élevée à six deux extrémités et creuse au milieu. Elle était tellement envahie pendant près d'une demi-heure, que les voitures elles-mêmes n'ont pu y passer. Les habitants étaient tous à leurs fenêtres, suivant les progrès de cette inondation, qui s'engouffrait dans les maisons par les soupiraux et par les portes cochères.

L'eau avait également envahie la rue Rivier depuis la rue de Trévise jusqu'à la place de l'Europe, qui avoisine le faubourg Ponce-sultre, et on a craint à cet endroit que l'eau ne s'échappât pas d'eau à moins d'un mètre sur certains points.

Les conséquences de ce sinistre sont inégalement déplora-bles; il y a deux à trois pieds d'eau dans toutes les caves qui prennent leur jour sur les rues envahies par l'eau.

Quelques scènes bizarres sont venues ajouter ce triste spectacle. On a vu d'hommes se lancer au milieu du torrent, qui les couvrait jusqu'au-dessus du ventre; d'autres s'accrochant aux voitures pour traverser cette mer d'une nouvelle espèce, et nous avons vu trois ou quatre hommes se laisser sur un équilibre qui revenait à vide à passer ainsi, à pied sec, et à la place du cer-cueil, le billard qui leur barrait le passage.

Cet orage a recommencé vers cinq heures de l'après-midi avec une nouvelle violence; et la pluie avait tombé avec plus de force



vantables qui n'ont jamais arri-  
vées.

Les panoramas sont à la mode au théâtre, c'est un dérivatif à cette fièvre de locomotion qui nous travaille. On ira bientôt en Russie et au Chili aussi, comme sur de petites roulettes. Un industriel annonce la Souloque et autres chinoïseries pour la semaine prochaine, et les Variétés vous montrent depuis hier la Californie en lanterne magique. Le théâtre, d'ailleurs, est toujours la région des orages où les jupiters administratifs agitent leurs foudres vengeresses. Un homme s'était rencontré, qui, à force d'intelligence et d'activité, avait fait de l'Odéon un petit Pactole, et on le révoque. Le crime dont il demeure atteint et convaincu, c'est de ne pas partager les opinions du gouvernement en matière théâtrale? Non, en matière politique.

Ce n'est pas un homme bien pensant. Son privilège est sollicité par vingt candidats qui pensent si bien, que l'autorité ne sait lequel prendre. On assure cependant que, suivant l'usage, la place avait été donnée avant qu'elle devint vacante. En même temps la commission de censure est entrée en fonctions, et il n'est plus question de mettre le capitaine Claque et son monde à la réforme; au contraire, la troupe fonctionnerait dorénavant avec approbation et privilège... de la République.

Mademoiselle Rachel, qui jouait un peu à Londres pour le roi de Prusse, s'est brouillée avec son entrepreneur. On parle d'une scène presque tragique qu'elle lui aurait faite en dehors du répertoire :

O toi, l'unique objet  
de mon ressentiment,  
Par qui je vois rompu  
ce bel engagement,

et toute la tirade de Camille, qui, bref, s'en est allée chercher des juges à Berlin.

L'aérostatique continue son tour du monde. L'Allemagne gonfle des ballons, et dimanche dernier M. Green, l'aéronaute britannique, s'est envolé à Londres sur un poney, à l'instar de M. Poitevin, dans Wauxhall-Gardens. Il est assez curieux d'observer avec quels sentiments opposés les deux grands peuples, anglais et français, apprécient cette périlleuse tentative. Tandis que les Parisiens prodiguent à leur aéronaute les témoignages d'un intérêt qui s'élève jusqu'à l'admiration, les habitants de Londres n'accordent à M. Green



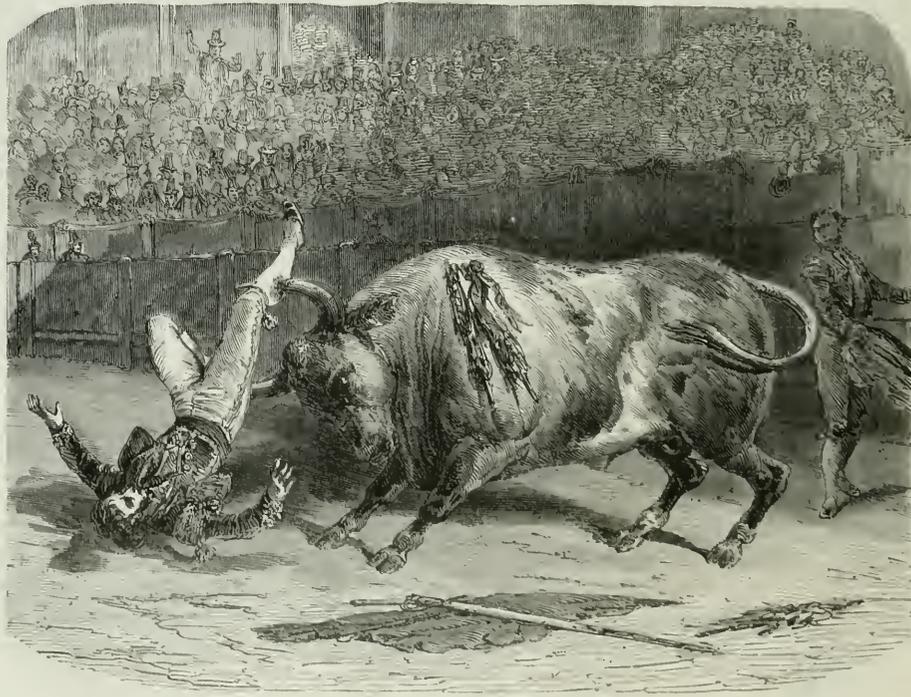
Hippodrome. — La boule aérienne.

qu'une approbation très-réservée. La plupart de leurs journaux s'éloignent même d'étouffer sa gloire dans le ridicule. Depuis les expériences de Montgolfier jusqu'à celles de madame Graham, dit le *Morning-Post*, jamais semblable folie n'avait été montrée au public. Il faut espérer que les autorités empêcheront à l'avenir ces représentations, qui sont honteuses pour la nation. Le *Morning-Advertiser* décrit l'appareil de M. Green, qui consiste en une plate-forme solidement attachée au ballon par des cordes, intérieurement quatre creux garnis de draps sont pratiqués pour recevoir

le cheval, où est le cheval? (*Where is the horse.*) Enfin, un autre organe de l'opinion publique constate que M. Green, à dos de cheval, est plus exposé que dans sa nacelle; mais que le danger serait accru si c'était un homme qui fit l'office de cheval; donc, qu'à la prochaine occasion M. Green s'élève sur les épaules de M. Poitevin.

Il est mort dernièrement à Paris un potentat dont la presse a oublié de célébrer les obsèques. Il s'appelait Quériaux, l'empereur Sigismond de la *Jutte*, et il figurait depuis vingt ans les têtes couronnées à l'Opéra. Tour à tour

roi, pontife ou prince du saint empire, il eut la majesté de ses fonctions et il conserva jusqu'au bout le sentiment de ses devoirs. Le désintéressement de ce potentat fictif pourrait servir de leçon à d'autres. Sa liste civile étant celle d'un simple expéditionnaire, on lui proposa souvent de l'augmenter; il consentait à jouer d'autres rôles; mais sa majesté repoussa toujours ces offres séduisantes; il eût rougi de cette profanation; le cumul lui répugnait. Cependant l'emploi de roi s'en allant à l'Opéra comme ailleurs, le directeur de l'Opéra se vit obligé de le congédier. On lui demanda son abdication, et le pauvre homme en conçut le chagrin le plus vif. Une petite pension devait lui être payée dans l'exil; mais Quériaux s'était habitué à porter le sceptre, et il ne le déposa qu'avec la vie. D'ailleurs il sentait sa profonde incapacité pour toute autre fonction Sesamis,



Le torero Montés blessé par un taureau pendant les courses données à Madrid le 21 juillet.

frappés de sa douleur et consternés des projets de suicide qu'il ne déguisait plus, tentèrent une dernière démarche auprès du directeur, qui avait consenti à le garder au rabais; malheureusement la réparation vint trop tard.

Un autre prince de théâtre a failli périr à Madrid: c'est Montès, le fameux tauréador, la première lame (*primera espada*) des Espagnes. Il y a deux ans qu'il avait quitté l'arène, vaincu non par l'âge mais par les supplications d'une femme qui ne consentait à épouser le fameux matador qu'autant qu'il renoncera à son dangereux métier. Mais l'oisiveté pesait à Montès, et il rentra dans l'arène malgré ses cinquante-cinq ans. Ne relevons pas une autre considération, celle de l'argent. Qu'importe à Montès, riche comme deux cantatrices, quelques ducats de plus ou de moins! Pendant plusieurs fêtes il fit merveille à Madrid, en dépit de la critique des connaisseurs, qui dénonçaient sa décadence, confirmée, hélas! par l'événement. Il est vrai que jamais gauchou ou matador ne se trouva en face d'un plus redoutable adversaire: l'encoleure la plus robuste, la force la plus impétueuse, et, comme dit l'historien officiel de cette taurinarchie, l'intelligence la plus rare que la nature ait encore accordée à un individu de la race bovine. Au lieu de s'en prendre aux chevaux des chulos ou aux petites flammes rouges des banderilleros, le terrible animal courait sus aux hommes, si bien que le combat allait finir faute de combattants; c'est alors que Montès sauta dans l'arène, l'épée à la main, ramenant avec lui la foule des fuyards. On le vit bientôt agiter la banderole rouge devant le front de son ennemi; mais un cri aigu se fit entendre: d'un seul bond le taureau avait mis l'homme sous ses pieds, et puis le relevant d'un coup de corne, il le secouait dans l'arène, lorsque avec un grand courage le neveu de Montès, qui combattait

à ses côtés, enfonça sa pique dans la nuque de l'animal, qui tomba comme foudroyé. Cinq autres taureaux furent massacrés dans la même fête, et il fallut accorder la tête d'un sixième aux belles Madrilènes, comme un sacrifice offert à Montès le bien-aimé.

En comparaison de ce spectacle, qu'est-ce que nos émo-

d'un plan qui se dresse à la hauteur de vingt mètres. Après l'ascension, la descente encore plus périlleuse qui s'exécute avec une aisance et une agilité charmantes. On ne tombe pas du ciel avec plus de légèreté et de grâce.

Un autre exercice qui n'est guère plus rassurant, c'est celui qu'exécute M. Soulié, le grand écuyer du grand Turc.

Le fameux Mercure retenait d'un bras vigoureux huit coursiers lancés dans l'espace; M. Soulié en manœuvra vingt-quatre lâchés au triple galop. Sa main les excita et sa voix les arrêta, c'est à la suite d'une de ces représentations que Sa Hautesse décora le hardi centaure de l'ordre du Nisham, la croix d'honneur des Osmanlis.

Mais qui peut rêver de gymnastique et de tours de force quand tout invite à fuir la ville embrasée? — Notez qu'on aurait pu fuir à la nage, il y a deux jours, cette ville embrasée. — Si quelque devoir vous retient à Paris, au moins reposez vos yeux sur les paisibles images des champs qui vous sont interdits. Voyez ici, un paysage de Flers. L'abreuvoir et rien de plus, mais à côté de ce rendez-vous champêtre, libre à vous de rêver comme nous les douceurs de la campagne du bon Dieu. Là-bas, dans les splendeurs du ciel, dansent les fils soyeux de la vierge, ici monté le chemin festoyant si souvent



L'abreuvoir, d'après un tableau de Flers.

tions de l'Hippodrome, ou l'on tremble seulement pour le plaisir d'avoir peur! L'homme à la boule, ou Franz de Bach, c'est un jeune garçon de seize ans, lesté comme Mercure, le messager des dieux, et qui doit avoir comme lui des ailes aux talons. Vous connaissez les tours de force de l'acrobate et cet étonnant Gandu ou ce prodigieux Bisley travaillant les pieds en l'air et les bras croisés. Franz, encore plus agile et surtout plus hardi, se tient debout sur un globe assez volumineux et par le seul mouvement de ses pieds il monte et fait rouler ce singulier véhicule jusqu'au sommet

chanté par les poètes décrits; l'on y sent par la poitrine ouverte l'ombrage des grands chênes touffus, les vignes grimpanes, les saules pensifs, les carrés de blé doré, le gut bruyant aux eaux poissonneuses. Voilà le paysage rêvé, et ce sera encore, si vous le trouvez bon, non pas les émisses de l'abbé Delille, mais les grands bœufs qui ruminent, la poule capotieuse, un toit fier de joubertes, la jeune fille aux yeux étonnés et les madones de village allant au travail leur Jésus dans les bras.

PHILIPPE BUSONI.

### Calais et son Chemin de fer.

L'histoire est pleine d'antagonismes célèbres, soit entre les personnages, soit entre les villes et les nations, dont elle nous raconte les faits et gestes. Est-il besoin de rappeler les Grecs et les Perses, Sparte et Athènes, Marius et Sylla, César et Pompée, Rome et Carthage? Deux de nos villes, situées sur le littoral de la Manche, nous offrent un nouvel exemple de rivalité ardente et opiniâtre, qui méritent bien aussi de faire quelque bruit dans le monde. Ce sont les villes de Boulogne et de Calais.

La fondation de l'une et de l'autre remonte à une haute antiquité. Le port où Jules César, vainqueur de la Gaule, s'embarqua pour aller conquérir l'Angleterre, est désigné dans les mémoires que ce grand homme a laissés, sous le nom de *Portus iticus*. Cette désignation s'applique-t-elle à Boulogne, s'applique-t-elle à Calais? Grave question, qui, dans la contrée, passionne tout le monde, ignorant comme savants, et sur laquelle vous trouverez les discussions les plus approfondies dans le gros volume de mémoires que publie annuellement la *Société des Antiquaires de la marine*. On pense bien que, d'un côté, les partisans de Boulogne sont armés des arguments les plus péremptoirs; et que, d'autre part, des preuves décisives se dressent en faveur de Calais. Malgré tout l'intérêt qu'offrirait sans doute la solution de cette difficulté historique, j'en ai garde de m'en charger. Si j'ai dit deux mots à ce sujet, c'est uniquement pour prouver que les causes de querelle entre les deux villes ne datent pas d'hier.

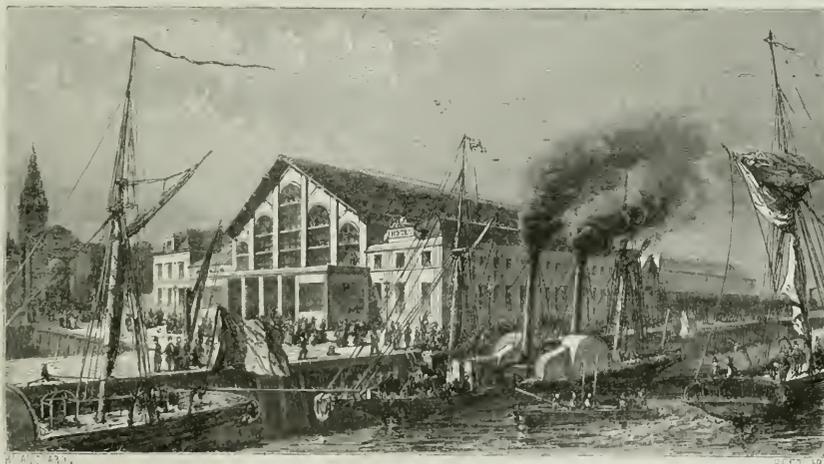
C'est à Calais spécialement que cette courte notice est insérée. De quelque antiquité qu'elle puisse se vanter, cette ville n'a guère acquis quelque importance que sous le règne de Philippe-Auguste. Ce prince, qui avait longtemps

résidé en Angleterre avant de monter sur le trône, avait eu, en passant par Calais, l'occasion de juger par lui-même des avantages de toute nature qui recommandent ce port; il le mit à l'abri d'un coup de main et même dans un état de défense respectable, en l'entourant, ainsi que la ville, de fortifications dont l'utilité se fit sentir un siècle plus tard. En 1347, le roi d'Angleterre, Édouard III, ne parvint que par la famine à s'emparer de Calais, qu'il assiégea depuis treize mois. C'est à la fin de ce siège mémorable et terrible qu'éclata le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre en faveur

place, qu'elle a gardée pendant plus de deux siècles. En 1558, la ville de Calais fut reprise, après un siège de huit jours, par le duc François de Guise, père du Balafre. Depuis lors, et sauf le court espace de deux ans à la fin du seizième siècle, elle n'a pas cessé de faire partie de la France.

Calais est placé en face de Douvres, sur le point de la côte le plus rapproché de l'Angleterre. Le détroit n'a, entre ces deux villes, que 42 kilomètres de largeur; on le traverse en 90 minutes, et même moins, quand le temps est beau. Du haut des remparts, et même de la plage, on voit très-distinctement les côtes blanches de l'Angleterre qui bornent l'horizon à l'ouest. Le port de Calais est commode et d'un accès facile; par les sinuosités du littoral et par les travaux d'art que le génie militaire y a exécutés, il est parfaitement abrité contre les vents d'ouest, qui règnent habituellement dans ces parages. Grâce à la profondeur du chenal, bordé d'une superbe jetée qui a plus de deux kilomètres de longueur, l'embarquement et le débarquement des voyageurs peuvent s'effectuer à quai presque en tout temps, à toute heure du jour et de la nuit, indépendamment des marées.

Tous ces avantages réunis devaient naturellement faire de Calais le passage le plus fréquenté entre la Grande-Bretagne et le continent européen. C'est ce qui a eu lieu en effet. Pendant les nombreux



Embarcadere du chemin de fer à Calais.

de ses concitoyens, dévouement raconté d'une manière si touchante dans les chroniques de Froissard, et célébré sur la scène française par le poète du *Belloy*, dans la tragédie intitulée *le Siège de Calais*.

Tous les habitants de la ville prise en furent alors expulsés, à cause de la défiance que leur patriotisme inspirait au farouche vainqueur. Une colonie anglaise fut mise à leur

années de paix des deux derniers règnes qui ont précédé la révolution de 1793, c'est presque exclusivement par cette ville que l'on allait de France en Angleterre et d'Angleterre en France. Il en a été de même depuis 1814 jusqu'à un moment où la navigation à voiles a fait place à la navigation à la vapeur. Aussi le passage des étrangers est-il à Calais la grande affaire, presque l'unique affaire de tout le monde. Il

## Histoire de l'aéronautique.

*Suivant des moyens de construire et de manœuvrer des navires aériens.*

PAR MONTGÉRY.

capitaine de vaisseau, membre du comité consultatif de la marine, etc.

(Cavrage inédit.)

L'histoire de l'aéronautique n'est à proprement parler que l'histoire des tâtonnements, et, le plus souvent, des illusions des aéronautes. On est tout étonné, après plus d'un demi-siècle et des expériences sans nombre, de retrouver la navigation aérienne précisément au point où l'ont portée du premier coup les inventeurs de cet art et leurs continuateurs immédiats. Aucun progrès réel, aucun résultat même, un peu important pour la construction et la manœuvre des aérostats, n'a signalé le long et stérile essai de tentatives qui se sont succédées depuis les expériences de 1783. Ce n'est pas que des esprits ingénieux, ardents, opiniâtres aient manqué à l'étude du problème de l'aéronautique, mais la plupart d'entre eux se sont bornés à rechercher des applications dans les acquisitions actuelles de la science, ou se sont égarés dans de folles spéculations, basées sur de fausses analogies. Il ne paraît pas en effet que la solution de ce problème complexe puisse être demandée à l'état actuel de nos connaissances; et les savants les plus positifs ne sont pas éloignés de regarder comme chimérique la direction des aérostats.

Il n'y a pas bien longtemps que l'auteur de ce travail, se trouvant à Londres, recevait de notre éminent artiste Gavarni la confiance d'une des plus merveilleuses découvertes dont il ait peut-être jamais été fait mention. Doué d'une rare sagacité, observateur profond, travailleur infatigable, Gavarni a résolu, au moins théoriquement, une des plus étonnantes questions de physique et de mécanique. La théorie qu'il a déduite de ses longues et savantes recherches révèle des lois tout à fait nouvelles qui fourniraient à l'aéronautique les applications les plus utiles, et rendraient la direction des ballons un jeu d'enfant. Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître ici quelques-uns des résultats extraordinaires de cette invention, qui promet une révolution générale dans la vie des peuples, et doit infailliblement changer les relations internationales, car elle ne tend à rien moins qu'à supprimer l'espace et la distance. « Gavarni, nous disait Gavarni, d'abord de paroles faites; vous feriez sourire les savants et préconiser l'immobilité. Je n'ai pu rien attendre d'une équation pour convaincre. Il faut au public des preuves matérielles, palpables, et c'est à quoi je songe. » Depuis, nous avons appris de lui qu'il était sans crainte sur les applications pratiques de sa découverte. Pour nous qui connaissons la haute intelligence de l'inventeur, son jugement solide, l'exactitude mathématique de son esprit, nous ne saurions concevoir le moindre doute sur la réalisation prochaine de sa découverte, quoiqu'il ne nous ait été fourni que des preuves purement théoriques. Nous annonçons en toute confiance à nos lecteurs cette invention comme la seule source à laquelle l'aéronautique devra demander les lois et les forces qui lui conviennent.

Il semblerait que dans l'état actuel de la navigation aérienne il ne dût y avoir que très-peu de choses à dire de son passé. Aussi l'histoire de l'aéronautique ne comprend guère que les efforts plus ou moins heureux qui ont été tentés à diverses époques, moins pour se diriger que pour s'élever dans l'air. L'ambition de planer dans l'espace, à l'imitation des oiseaux, est commune à l'enfance de tous les hommes, et on peut affirmer qu'elle est générale à tous les peuples et à tous les temps. Elle a dû suggérer, selon le degré de civilisation et de lumières auquel les nations étaient parvenues, des moyens divers de copier le vol des oiseaux. L'histoire ancienne présente une foule de monuments de cette prétention naïve. Les tentatives informes, quoiqu'elles ne puissent donner aucune idée de la navigation aérienne telle qu'on la comprend aujourd'hui, se rattachent néanmoins à l'histoire de l'aéronautique et lui servent de point de départ. Ce sont ces faits isolés que le savant Montgéry a eu l'idée de recueillir, en les coordonnant dans un mémoire posthume dont nous allons essayer de donner une analyse.

On peut se figurer sans peine la haute idée que les anciens concurrent de la faculté de se mouvoir dans l'air. Toutes les fables héroïques et religieuses de l'antiquité n'ont jamais manqué d'assigner aux personnages supérieurs l'espace comme d'empire. L'ingénieuse théogonie des Grecs a enclenché sur ces fictions. Elle nous représente les grands dieux — *magni dei*, — à l'exception de Mercure, portés dans les airs par des animaux, des nuages ou des météores; tandis que les dieux inférieurs, leurs messagers ou leurs serviteurs, sont munis d'un appareil pour voler. A la vérité, ces appareils sont d'une petitesse infinie; mais en cela on doit applaudir à l'habileté des poètes qui accablent la magie des résultats par l'appareil insignifiant des moyens. Les appareils destinés à enlever les mortels étaient plus vastes et d'un mécanisme plus grossier. Mède s'élève sur un char traîné par d'énormes dragons, et Pégase, quoique destiné aux poètes, est pourvu de puissantes ailes. La fable de Dédale, de cet artiste si habile qui eut le talent de faire des statues mouvantes, nous montre un appareil encore plus imparfait pour se soutenir dans les airs. La plume, la cire et les liens qui composaient les ailes de Dédale et de son fils Icare, présentant sans doute un mécanisme trop grossier pour avoir jamais réussi; mais ici du moins l'imagination du poète s'approche davantage des moyens humains.

A côté de ces fables douteuses nous trouvons d'autres exemples qui attestent des expériences plus positives. Archytas, cité par Aulu Gelle, fabrique une colombe qui vole par le moyen d'un mécanisme intérieur. Les biographes d'Ésope rapportent que le célèbre Phrygien fit enlever par des aigles une corbeille qui contenait des enfants. Quelque

incroyable que puisse paraître ce fait, Montgéry fait remarquer avec beaucoup de justice qu'il est des opérations de fauconnerie qui supposent presque autant de force, d'intelligence et de docilité de la part des oiseaux. Enfin un oiseau trait nous fournit un autre exemple d'un pareil artifice. On dit que les habitants de Leucade, pour diminuer le danger de l'épave du rocher entourant de plumes l'insensé qui tentait de se suicider en se précipitant du haut de la roche, et essayait de diminuer la gravité de la chute en le faisant soutenir par plusieurs grands oiseaux attachés chacun au bout d'une corde. Le chancelier Bacon et l'évêque de Wilkins croyaient cet appareil susceptible de produire de bons résultats, s'il était habilement disposé. On vit depuis à Rome des balcons user d'un pareil stratagème pour se laisser glisser le long d'une corde inclinée dont une extrémité était fixée sur le sol et l'autre sur le sommet d'un tour. Les ailes dont ils étaient munis avaient moins pour effet, comme on le devine, d'accélérer que de diminuer la rapidité de leur course aérienne. Il est possible que le mécanisme ait suggéré l'idée du parachute. Plusieurs de ces charlatans parvinrent, par ce moyen, à persister à leurs contemporains qu'ils possédaient l'art de voler; mais tout porte à croire qu'ils durent aller la crédulité soit par de faux rapports, soit par quelque illusion d'optique. Il paraît certain toutefois que Simon le Mage, qui fut à Rome une statue, s'éleva du haut du Capitole sur le mont Aventin, mais qu'à moitié chemin, il fit une chute dont il mourut. Berythuk eut un fait analogue qui se passa aussi à Rome, mais il ne donne aucun détail.

Puis tard nous trouvons des tentatives du même genre suivies des mêmes résultats. Cardan rapporte que de son temps il en prit mal à deux individus qui s'avisèrent de voler. Bourgeois, dans son livre intitulé *Panoplia physica*, cite un nommé Jean-Baptiste Dante qui, au commencement du 16<sup>e</sup> siècle, se cassa la cuisse dans une semblable expérience, après avoir commencé par obtenir quelques succès. Jean Muller, de Monte Legnano, passe pour avoir construit un aigle de bois qui vola au-dessus de Charles-Quint lorsque ce prince fit son entrée à Nuremberg, et une mouche de fer qui laissait échapper de sa main lorsqu'il avait réuni des convives à sa table. « Cette dernière merveille, » dit Montgéry, « est très-facile à reproduire, non en plein air, mais dans un local particulier, avec le secours de l'aérial. Kircher fit une colombe de cette espèce; elle « était fort légère, quoiqu'elle contint un certain quantité de fer. Un chapeau imperceptible la retenait et l'empêchait de se coller à l'amant. Celui-ci, caché sous une sorte de « bois, était alternativement poussé dans des sens différents et était suivi de la colombe, dont les ailes oscillaient « facilement, parce qu'elles étaient attachées par un fil de « métal très-délié et très-élastique. »

Nous devons joindre à cette liste, déjà un peu longue de personnages prétendus en possession du secret de voler, le célèbre peintre Léonard de Vinci, d'après le témoignage de Cuper et celui de Cardan, contemporain de cet artiste, sur le compte duquel il s'exprime ainsi : « Léonard de Vinci, duquel j'ai parlé, s'est efforcé de voler, mais en vain; il était grand peintre. »

On peut se convaincre, par les exemples qui précèdent, que toutes les fois que l'art prétendu de voler a été exercé sans le secours de quelque stratagème caché, de manière à produire l'illusion sur les moyens employés, on n'est véritablement parvenu à aucune invention de quelque valeur. Montgéry ne veut au reste laisser aucun doute sur la possibilité prétendue d'imiter le vol des oiseaux. Il cite les travaux d'un mathématicien, nommé Borelli, qui a comparé anatomiquement les muscles qui servent à mouvoir les ailes des oiseaux à ceux qui font agir les bras de l'homme. Cet examen a démontré que ceux-ci ont une infériorité marquée sur les premiers; ce qui a conduit Borelli à conclure, comme Leibnitz, qu'un homme ne pouvait s'élever dans les airs par aucun moyen connu jusqu'alors.

Cependant tout près de nous, un membre de l'Académie des sciences de Paris, qui a contribué puissamment à répandre en France l'usage des machines à vapeur, feu M. Perrier l'aîné, avait imaginé un système d'ailes, dérivé d'aileux longtemps auparavant par Wilkins. Ces ailes, qu'il agitaient avec les pieds et qu'il dirigeait avec les mains, avaient chacune environ 6 pieds de hauteur et une envergure de 15 pieds. Elles étaient formées de tafetas, de barbe de bécine et de plusieurs pièces de fer et de cuivre. M. Perrier les essaya plusieurs fois dans un vaste atelier, entouré d'ouvriers pour le préserver dans ses chutes, car il lui arrivait souvent de tomber. Il ne doutait pas que, si des occupations plus importantes lui en avaient laissé le temps, il n'eût réussi à perfectionner le mécanisme de ses ailes et à fournir des trajets aériens d'une certaine étendue.

Mais à quelque degré de perfection que la mécanique pût porter les ailes artificielles, il est certain qu'il en coûterait de pénibles efforts, et ce mécanisme offrirait par conséquent moins d'utilité que le système des chars volants dont on retrouve plusieurs exemples à différentes époques, soit que ces machines fussent tirées par des oiseaux artificiels ou poursuivies d'un mouvement propre.

L'idée de fabriquer des chars volants a précédé l'invention des ballons et celle des navires aériens. Roger Bacon assurait, vers le milieu du treizième siècle, qu'il pouvait construire un char de cette espèce, mais son invention est restée fort obscure. Cardan, Scaliger, Porta, Schott, Wilkins et plusieurs autres, en cherchant à deviner le mécanisme de la colombe d'Archytas, ont présenté sur ce sujet des idées vagues dont on ne saurait profiter qu'à la condition de les perfectionner. D'autres hommes ingénieux ont imaginé des espèces de navires aériens tout à fait inexécutables; on remarque parmi ces derniers François de Mendoza, Albert de Saxe, Frédéric Hermann, Francisco d'Almeida, Desforges, etc. D'autres encore, tels que Keyler, Cyano de Bergara, Gallan, de la Folie, Voltaire, ont présenté,

ya été l'objet de nos observations et de nos études. De l'usage de la vapeur, c'est-à-dire du travail qui donne lieu à la préparation de ces divers matériaux, c'est là qui constitue nos industries locales. Le Calaisien ne s'occupe que du passage des étrangers; voilà son industrie. La bienveillance, la gaîté, le goût du plaisir forment le fond de son caractère. Piquant Lohrain, de sa gaillarderie mémoire, étoit un enfant de Calais. Les hôtels de Calais sont disposés, ornés, meublés avec un goût qui n'a rien de provincial; ils sont spacieux et bien aérés. L'hôtel Le Dessin mériterait à lui seul une monographie spéciale. Si vous parcourez la liste des hôtels qu'il a reçus, vous y trouvez, et ce sont tels que celui de Pierre-le-Grand, de Georges IV, de Louis XVIII, des pairs et des princesses d'Angleterre par centaines; des margraves, des landgraves d'Allemagne, des magnats de Hongrie, des ambassadeurs ottomans, persans, etc., etc. On verra y fera voir la chambre qu'il habitoit par Sterne, l'autour du *Voyage sentimental*. Lorsqu'un paquebot chargé de voyageurs arrive au port de Calais, les quais et la rade sont toujours couverts de curieux qui viennent en quelque sorte pour faire bon accueil à leurs hôtes. On pourrait citer tel habitant notable de cette ville dont la présence n'a pas manqué depuis plusieurs années à un seul arrivage; ou à un seul départ de paquebot, même pendant la nuit. Le voyageur est non-seulement l'industriel, comme je le disais tout à l'heure, c'est encore la passion des Calaisiens. Vous les entendez tous les matins se demander les uns aux autres : Combien avons-nous vu de voyageurs hier à l'arrivée? combien au départ? combien y en a-t-il eu au port de Boulogne? Les chiffres qui répondent à ces questions sont toujours accueillis avec le plus vif intérêt, avec enthousiasme lorsque la supériorité est acquise à Calais, avec désespoir lorsque Boulogne l'emporte.

Hélas! cette lutte rivala à longtemps triomphé dans ces derniers temps. Lorsque les prodiges de la vapeur sont venus transformer l'art de la navigation, l'initiative a manqué à Calais. Le service de la traversée s'y faisait avec des navires à voiles, transportant les dépêches, et appartenant à l'Etat, qui, comme on sait, n'est jamais pressé d'innover. L'industrie privée a pris les devants à Boulogne. Des paquebots à vapeur ont été établis entre cette ville et Douvres, plus tard ils ont aboré à Falkstone; ils ont attiré les voyageurs et fait désertir la voie de Calais, qui n'a eu des moyens de transport identiques qu'après plusieurs années; et, lorsque déjà la vogue était perdue pour elle, l'échecement du chemin de fer de Boulogne est venu compléter la ruine de Calais. Les chiffres ci-après donneront une idée exacte des effets que nous signalons.

*Nombre total des passagers entre la France et l'Angleterre.*

	PAR LA MER.	PAR CHEMIN.	PAR BOULOGNE.	PORT DE CALAIS.
1831	49,727	38,596	11,131	0,78
1836	90,126	35,433	54,993	0,39
1846	95,117	17,820	71,297	0,19
1847	94,910	16,637	78,273	0,18

On voit que Calais, après avoir en 78 pour 100 du nombre total des voyageurs, était descendu en 1847 à 18 pour 100 seulement. Une profonde dévotion et un don universel régnaient alors dans cette malheureuse cité. Mais ce que la vapeur lui avait enlevé, la vapeur était destinée à le lui rendre. La compagnie du chemin de fer du Nord, qui s'était engagée à construire un embranchement de Lille à Calais, a poursuivi bravement son entreprise au milieu des bouleversements sociaux et financiers de 1848. C'est au mois de septembre de cette même année que le chemin de fer de Calais a été inauguré. La gare de ce chemin est heureusement placée entre la ville et le port, sur le quai où les paquebots à vapeur abordent chaque jour. Rien n'a été négligé pour lui donner toute l'éclat et toutes les commodités de service que comportent les édifices de ce genre. On y a joint un buffet disposé avec une coquette simplicité et agréable; le public, protégé par une carte de prix qui est placardée sur les murailles, est servi avec des formes aussi obligeantes que distinguées. Quatre trains partent chaque jour de Calais pour Paris : un à deux heures du matin, un second vers dix heures, le troisième à midi et le quatrième vers six heures du soir. Plusieurs de ces trains sont de grande vitesse et parcourent de quinze à dix-sept lieues à l'heure. Leur arrivée et leur départ concordent avec l'arrivée et le départ des paquebots qui font la traversée maritime; en sorte que tout le voyage de Paris à Londres et réciproquement s'effectue sans solution de continuité dans l'espace d'environ douze heures. Il n'était pas possible que Calais ne retrouvât pas dans ces facilités nouvelles les éléments de son ancienne prospérité.

Le tableau suivant indique les nouvelles proportions résultant de la statistique des deux ports en 1849 et pendant les six premiers mois de 1850. Il établit un progrès de 21 pour 100 dans la situation de Calais par rapport à l'année 1847.

*Nombre total des passagers entre la France et l'Angleterre.*

	PAR LA MER.	PAR CHEMIN.	PAR BOULOGNE.	PORT DE CALAIS.
1849	99,779	35,292	61,487	0,35
1850 (6 premiers mois)	11,775	4,581	7,194	0,39

Voilà donc les Calaisiens qui rentrent à pleines voiles, ou plutôt à pleine vapeur, dans l'exercice de leur industrie nationale. Laissons les faire; encourageons les dans la lutte qu'ils soutiennent; recommandons-leur seulement d'y apporter toujours autant de oxyanté et de courtoisie que d'ardeur et de persévérance, en leur rappelant que le sol il lutt pour tout le monde.

sous forme de simples créations mathématiques ou comme un pur jeu d'esprit, des moyens de naviger dans les airs. Enia Laurette Lore, Leibnitz, Borelli, Cavendish et Cavallo ont indiqué des phénomènes et des expériences qui avaient quelque rapport avec les aérostats actuels, c'est-à-dire avec des sphéroïdes d'une matière imperméable et très-peu pesante qu'on remplit d'un fluide plus léger que l'air.

Ce n'est qu'en 1783 que parurent en public les premiers appareils aérostatiques des frères Montgolfier. C'est des expériences de ces deux hommes célèbres que datent les premières notions de l'aérostation. Déjà, dès l'année 1782, MM. Etienne et Joseph Montgolfier s'étaient livrés à des expériences préliminaires avec des sphéroïdes en papier ayant une ouverture à la partie inférieure à laquelle était appliqué un châssis garni d'une grille en fer servant de réchaud sur laquelle on brûlait de la paille et de la laine. L'idée primitive de cette machine, d'une conception fort simple, avait été inspirée aux deux inventeurs par l'ascension naturelle de la fumée et des fumées. Le premier projet des deux frères fut d'attacher ces corps ou de renfermer un noyau dans une enveloppe et de faire élever cette dernière en vertu de la légèreté du premier.

La première expérience aérostatique eut lieu à Avignon vers le milieu de 1783, par les soins d'Etienne Montgolfier, l'aîné des deux frères. La machine était de soie fine, ayant la forme d'un parallépipède dont la capacité était égale à environ 40 pieds cubes. On brûla du papier à l'orifice pour rarifier l'air ou former le noyau en question, et quand la raréfaction fut parvenue à un certain point, la machine monta rapidement au plafond. Ce premier essai fut suivi d'un second qui eut lieu peu de temps après à Annonay, mais cette fois en plein air et avec la même machine, qui s'éleva à environ 70 pieds. Une troisième expérience, avec une machine d'une capacité de 650 pieds cubes, réussit également. L'aérostat rompit les cordes qui le retenaient et s'éleva à une hauteur de 600 pieds et tomba à peu de distance.

Encouragés par ces succès, les frères Montgolfier répétèrent ces expériences semblables à Paris et à Versailles. Dans cette dernière expérience ils suspendirent à la machine un cage renfermant un mouton, un coq et un canard. Le premier homme qui osa confier sa vie à un montgolfière fut l'Intérimaire Pilâtre des Rosiers. La machine employée pour cette ascension était un sphéroïde en forte toile peinte, d'une hauteur de 74 pieds sur 48 pieds de largeur. Elle portait à sa partie inférieure une galerie circulaire en osier, revêtue de soies et ayant au centre une ouverture de 16 pieds, dans laquelle était suspendu un vaste réchaud. L'ascension eut lieu du faubourg Saint-Antoine, dans le jardin de Réveillon, le 15 octobre 1783. Les circonstances de cette ascension furent à peu près nulles; l'aérostat, qui était retenu par des cordes, s'éleva à la hauteur de 84 pieds. Pilâtre recommença la même expérience les 17 et 19 du même mois, accompagné la seconde fois de M. Girard de Villette et la troisième de M. le marquis d'Arlandes: la hauteur extrême fut de 830 pieds.

Les essais des frères Montgolfier excitèrent l'émulation des savants. On savait que ces illustres inventeurs remplassaient leur machine avec une espèce de gaz moitié moins pesant que l'air commun; mais on n'en connaissait pas la nature. Les physiciens imaginèrent que ce gaz ne pouvait être que l'air inflammable, dont la pesanteur est incomparablement moindre que celle de l'air commun. Une expérience fut résolue dans ce sens par les soins de M. François de Saint-Fond, avec l'assistance de MM. Robert pour la construction de la machine et de M. Charles, professeur de physique expérimentale, chargé de la direction du travail. L'expérience publique fit agréer les faits de cette tentative, le premier obstacle qui arrêta les esprits de l'expérience fut la difficulté même de trouver une substance à-sez légère pour former l'enveloppe. Enfin ils résolurent d'employer le taffetas induit d'une dissolution de caoutchouc pour le rendre imperméable, et ils descendirent à l'aérostat la forme sphérique. Le diamètre de cette espèce de sac, qui prit le nom de ballon, à cause de sa forme globuleuse, était d'environ 12 pieds 2 pouces français de diamètre. Il n'avait qu'une ouverture, semblable à celle d'une vessie, à laquelle on adapta un robinet. Le ballon vide et le robinet pesaient 25 livres. Il ne fallut pas moins de trois jours pour l'emplir d'hydrogène; cette opération présenta des difficultés énormes. La machine fut remplie de nuit au Champ-de-Mars, précédée de torches allumées et escortée par un détachement du gendarme à cheval. Cette pompe et cette solennité formaient pour le peuple un spectacle véritablement bizarre et imposant, dit M. de Saint-Fond. « Aussi, ajouta-t-il, les cochers de Paris qui se trouvaient sur la route en furent si frappés, que leur premier mouvement fut d'arrêter leurs voitures et de se pro-sterner, chapeau bas, pendant tout le temps qu'un défilait devant eux. » L'ascension eut lieu le 27 août 1783, en présence d'une foule innombrable de curieux. L'aérostat s'éleva avec une telle vitesse qu'en moins de deux minutes il fut porté à une hauteur de 483 toises, malgré une pluie abondante qui survint. Tel était l'enthousiasme de la foule à la vue d'un spectacle si nouveau, que les dames, à l'instar de ces femmes, recraient l'inverse sans se déran-ger. Le ballon resta environ trois quarts d'heure en l'air et alla tomber près d'Écouen, ayant parcouru environ cinq lieues. M. de Montgolfier reconnut bientôt la supériorité des ballons à air inflammable. Ils en construisirent un le 1<sup>er</sup> décembre 1783. MM. Charles et Robert, qui les avaient aidés dans ce travail, furent les premiers qui se confièrent à un ballon de cette espèce. Au mois de janvier de l'année suivante, l'abbé de Mably lança un aérostat de ce genre au château de Pisonçon, en Dauphiné, et le comte d'Albon, en son château de Franconville, près Paris; les circonstances de ces deux ascensions n'offrirent aucune particularité remarquable. Au mois de février suivant, le chevalier Paul

Ancreani, de Milan, tenta une expérience à Monaco, avec une machine de 60 pieds de diamètre, portant trois personnes. M. Ancarani et les deux frères Gerli. D'autres expériences eurent lieu presque dans le même temps à Dijon, à Marseille et à Strasbourg. Dans la première de ces expériences, M. de Morveau avait garni la nacelle de rames pour les deux personnes qui la montaient, mais dès l'instant du départ, les rames furent endommagées, à l'exception de celles de M. de Morveau, qui croit en avoir obtenu un résultat sensible.

Le 26 mai 1784, par un beau temps, M. Joseph Montgolfier lança dans le jardin de Réveillon une montgolfière de 74 pieds sur 48 sur 72 de large. Cette machine, qui avait pour moteur la fumée et la chaleur, était montée par la comtesse de Montalbert, la marquise de Montalbert, la comtesse de Podenas, mademoiselle de La Gardie, le marquis de Montalbert et M. Artaud de Bellevue. L'aérostat s'éleva à 300 pieds environ et séjourna environ un quart d'heure dans l'atmosphère.

Cette même année fut témoin de treize et une ascensions, exécutées tant en France qu'en Angleterre. Le duc de Chartres accompagna les frères Robert dans leur ascension du 15 juillet, du parc de Saint-Cloud. Les circonstances de cette expédition sont infiniment curieuses; elles sont consignées avec beaucoup de détails dans le mémoire de Montgolfier. La hauteur à laquelle atteignirent les voyageurs est de 5,000 pieds et le trajet d'une heure, par la dérivation de la machine fut d'un bon effet, par un état atmosphérique des plus défavorables.

Dans une ascension exécutée au mois d'octobre de cette même année, à Chelsea, près Londres, par notre compatriote Blanchard, en compagnie de M. Sheldon, le premier Anglais qui ait essayé de la navigation aérienne, la machine, en soie commune, était munie d'une nacelle garnie d'ailes ou rames, d'un ventilateur et d'un gouvernail. C'était la première expérience un peu décisive que l'on eût tentée jusqu'à ce jour pour la direction des aérostats. Les résultats n'en furent pas satisfaisants. Le ballon se trouva engagé dans des courants variables et opposés. Les ailes et le ventilateur pouvaient faire tourner l'aérostat sur lui-même, mais non le faire marcher; il suivit toujours la direction du vent. Dans une nouvelle tentative qui suivit de très-près la précédente, Blanchard put se convaincre mieux encore de l'inefficacité des rames. Ces deux essais et celui de Morveau que nous avons rapporté attestent que déjà les esprits étaient préoccupés de la direction des ballons, que nous examinerons dans un prochain article.

(La suite au prochain numéro.)

### Cour des Comptes.

Les chambres des comptes, dont l'origine remonte à des temps fort anciens, et dont les querelles avec les parlements et la couronne ont retenti quelquefois dans l'histoire, furent supprimées en 1791. Les combinaisons financières, avant cette époque, étaient si vicieuses par la diversité des tributs et l'inégalité de leur répartition, si incomplètes par les privilèges de certaines classes de la société et par l'ignorance des véritables principes de l'économie politique, qu'il est aujourd'hui inutile de rechercher ce qu'étaient les douze chambres des comptes. Impuissantes pour découvrir et réformer les abus de l'administration, elles laissaient les contribuables à la merci des exigences des tréasuriers, et les créanciers du Trésor à celle de l'arbitraire des financiers. Presque tous les services étaient aliénés comme des fermes à des compagnies dont les opérations étaient impénétrables pour le gouvernement. La situation du Trésor était donc un mystère qu'on essaya en vain de révéler en présentant, en 1786, une évaluation des ressources de l'État, et dont l'obscurité ne fut pas éclaircie, malgré de célèbres discussions. Il faut dire, il est vrai, que, lors de l'établissement des chambres des comptes, elles n'avaient été appelées qu'à juger les propositions du domaine du roi, et que, si leur contrôle s'étendit plus tard sur les revenus publics, elles n'avaient pas les éléments des comptes généraux des finances, qui, soumis au conseil du roi sous le titre d'États au vrai, leur étaient seulement renvoyés pour en constater l'apurement.

L'année 1789 opéra une réforme générale dans le gouvernement. Lorsque l'ancien système des finances fut renversé, les rouages administratifs devinrent plus simples par la suppression de nombreux sinécures, par l'affranchissement du régime des fermes, et par la substitution de régies intéressées. L'unité était le principe qui dominait dans la nouvelle constitution; l'égalité des droits et des charges et la division de la France en départements firent espérer le rétablissement de l'ordre dans les finances.

Lorsque les premiers comptes multipliés furent soumis à l'examen de la législature, on sentit le besoin d'un constat authentique par la création d'un corps chargé de les vérifier. La loi du 17 septembre 1791, en supprimant les douze chambres des comptes, créa la comptabilité nationale, tant cette institution, revenue, il est vrai, d'une autre forme, parut indispensable. Mais ce corps ne put appliquer le principe dont il devait être le ressort. Diminué par une assemblée politique qui s'empara du pouvoir et ne s'occupait point de contrôler les opérations ministérielles, il resta incapable de révéler les abus et les malversations et de présenter l'ensemble des recettes et des dépenses à la législature chargée de prononcer sur leur règlement définitif. Des comptes arriérés, incomplets, sous les formes les plus diverses et les plus irrégulières, furent soumis à la vérification de la comptabilité nationale. La Convention vint en suite s'emparer, en exerçant la souveraineté du peuple, des attributions du pouvoir royal, incorpora dans son organe la comptabilité nationale et la répartit entre ses divers comités. Ainsi une assemblée politique voulut avoir elle-même un

ressort du gouvernement; mais son inexpérience ne put lui imposer un mouvement prompt et régulier.

Napoléon, ne trouvant pas dans les bureaux de la comptabilité nationale cette importance et cette grandeur dont il voulait entourer les corps de l'État, créa, en 1807, la Cour des comptes. Tous les comptables de deniers publics furent placés sous sa juridiction, et l'on remarqua principalement le devoir mis à la Cour de faire parvenir au chef de l'État, par l'intermédiaire de l'Architrésorier, ses observations générales et ses vœux d'amélioration sur toutes les parties des services publics. Cette magistrature, souveraine par l'étendue de sa juridiction, fut établie sous les formes les plus imposantes, et on lui attribua les mêmes honneurs et prérogatives qu'à la Cour de cassation.

L'Architrésorier de l'Empire, en s'adressant à la Cour, lors de son installation qui eut lieu le 5 novembre 1807, s'exprima ainsi: « L'institution à laquelle vous appartenez est un des principaux appuis de l'Empire: c'est le mur d'airain qui doit garantir la fortune publique des infidélités des comptables, des privations de l'administrateur, des dilapidations de ses agents; si elle fléchit, tout chancelle; si elle succombe, tout périt.... »

Mais ce n'était pas assez cependant d'organiser un rouage de gouvernement qui devait préparer les voies de l'ordre dans les finances de l'État: il fallait encore saisir la Cour de tous les faits relatifs aux recettes et aux dépenses; il fallait astreindre les administrateurs et les comptables à des principes uniformes de comptabilité. Une succession presque non interrompue de guerres, jointe à la nouveauté d'un régime de finances qui ne pouvait se perfectionner qu'avec le temps, fut un obstacle à la surveillance de la Cour des comptes. Les budgets de l'Empire n'auraient alors, il faut le dire, pour les revenus comme pour les charges, qu'une expression incomplète; ils ne recouvraient point les exigences du gouvernement et n'opposaient point de limites aux dispositions des ordonnateurs. Toute comparaison entre les budgets de l'Empire et ceux des premières années de la Restauration avec les budgets des quinze dernières années du gouvernement représentatif serait complètement erronée. Si les dépenses étaient supérieures aux crédits ouverts, elles s'acquittaient alors, en dehors des budgets, par des produits spéciaux enlevés souvent aux départements et aux communes, ou même sous l'Empire par les subsides formés par les tributs imposés sur les ennemis vaincus.

Le contrôle judiciaire exercé par la Cour n'obtint pas les résultats qu'avait fait espérer sa création. Dépourvue de documents, isolée de l'administration, cette institution languit jusqu'à l'établissement du système constitutionnel, qui commença à être mis en pratique pendant la Restauration. Les efforts de ceux qui, de 1816 à 1820, régèrent les finances, et l'action des chambres représentatives, amenèrent de notables améliorations; la législature, cherchant à s'appuyer sur les travaux de la Cour des comptes, obtint, par une loi de 1819, qui l'avait le compte annuel des finances serait accompagné de l'état des travaux de ce corps judiciaire. Cette disposition fut suivie bientôt des ordonnances des 18 novembre 1817, 8 juin 1821, 27 et 29 décembre 1823. Alors la Cour parvint à juger ses justiciables, pour leurs actes personnels, sans être embarrassée par des comptes d'ordre intérieur de la comptabilité des finances, et les comptables obtinrent une prompte libération par l'examen immédiat des faits qui engageaient leur responsabilité.

Enfin le système de la comptabilité des dépenses publiques, qui date de l'ordonnance du 14 septembre 1822, ouvrit une nouvelle loi au contrôle de la Cour. Ce règlement, qui est resté longtemps le guide des administrateurs dans tous les degrés de leur travail, leur indique les formes de la délivrance des mandats, qui doivent être réguliers pour obtenir leur paiement du Trésor. Par cette heureuse combinaison, la Cour des comptes exerce son contrôle sur les actes des comptables, et examine les opérations de chaque ordonnateur sans mander les agents administratifs devant un tribunal qui se maintient ainsi dans la sphère légale. Les fonctions d'ordonnateur étant dévolues en incompatibles avec celles de comptable, cette surveillance indépendante éclaira l'action du gouvernement sans entraver sa marche.

Un ordonnance du 9 juillet 1826 est venue compléter l'édifice de la comptabilité en chargeant la cour de reconnaître et de certifier, par des déclarations solennelles et publiques, la conformité des ses vérifications avec les comptes présentés aux chambres par les ministères. Aussi, dès 1827, la Cour des comptes, en renouant l'usage des faits relatifs à chaque service, en les vérifiant dans leurs détails, en les considérant dans leur ensemble, et en comparant les résultats avec ceux publiés par les ministères, a procédé à l'exécution de ses contrôles généraux si longtemps attendus par la législature et le gouvernement. Entourée de titres et de documents qui peuvent éclairer sur l'exécution des lois de finances, elle s'est avancée dans une route inconnue jusqu'ici, en s'appuyant, avec la réserve ordinaire à la magistrature, sur les lois de son institution.

Si sur de tous les faits concernant la recette et l'emploi des revenus publics, elle en reconnaît la réalité dans les comptes in dividuo de tous les préposés devenus ses justiciables, elle en discute la régularité sur des pièces justificatives qui proviennent tout à la fois des lois de l'État et de ceux des autres parties intéressées; elle suit les deniers du Trésor depuis le moment où ils sortent de la main du contribuable jusqu'à celui où ils entrent dans celle d'un véritable créancier de l'État; elle maintient l'entière exécution des lois et règlements, en exigeant des comptables l'exact accomplissement de ces formalités si nécessaires qui n'assurent leur libération qu'après avoir démontré la légalité des actes des administrateurs; enfin elle est devenue l'auxiliaire indispensable de la surveillance des assemblées et du gouvernement depuis qu'elle vérifie l'ensemble des services, qu'elle constate elle-même la situation financière de l'État, qu'elle peut

attester publiquement tous les résultats des comptes des ministres, en expliquer les diverses parties, administrer les preuves de chacune des opérations consommées, et éclairer, par ses observations et ses recherches, l'examen et le jugement du pouvoir et de la législation.

En effet, si l'on veut étudier l'organisation politique de la France qui existait avant la révolution de février 1848, on verra d'abord apparaître, au sommet de l'édifice constitutionnel, les deux grands corps de l'Etat qui délibéraient des lois, votaient les subsides et représentaient la nation assemblée, mais qui, par une sage pondération des pouvoirs établis dans le système représentatif, demeuraient étrangers à l'exécution de leurs volontés. La participation des assemblées délibérantes aux actes de la souveraineté aurait cependant devenir illusoire, si elles n'avaient pas l'assurance que les lois sont fidèlement exécutées, et que l'administration ne s'écarte pas de l'esprit qui a présidé à leur adoption; aussi deux cours souveraines ont-elles été instituées pour surveiller l'application des actes législatifs. La première, placée au-dessus



Cour des Comptes. — Le grand escalier.

des tribunaux civils et criminels, est chargée spécialement de les ramener, par l'autorité de sa jurisprudence, à l'interprétation exacte et uniforme des lois, et rectifie les fausses directions imprimées à la marche de la justice.

Cependant il existe, en dehors des attributions de la Cour de cassation, une loi fondamentale qui fixe chaque année la part contributive de chacun aux sacrifices dus à l'Etat, qui règle l'emploi du trésor commun pour le maintien de l'ordre public, la sûreté des personnes et des propriétés, le bien-être de la population et l'honneur du pays; une loi dont l'application appartient entièrement à l'administration et constitue même son existence, qui embrasse à la fois tous les intérêts et affecte toutes les positions; le budget en un mot, dont la religieuse observation et la complète exécution doivent être démontrées aux deux chambres. Lorsque des actes illégaux et nuisibles se commettent, les citoyens ne sont point avertis, et la législation elle-même ne serait pas éclairée sur un dommage éprouvé par tous et qui ne frappe sur personne en particulier, si un corps judiciaire n'était pas



Cour des Comptes. — Grande salle d'audience.

chargé de garantir la sincérité des opérations relatives à la recette et à l'emploi des deniers publics. La Cour des comptes remplit cette haute mission.

L'action de son contrôle était restée longtemps inconnue; mais les chambres législatives, reconnaissant de plus en plus l'importance de ses travaux, ont soumis à la publicité les rapports annuels qu'elle présentait au roi. L'expérience a démontré l'excellence de ce ressort nouveau, qui a déjà opéré de salutaires réformes, malgré certains ministres, qui ont supportés avec peine le contrôle de leurs actes. Des administrateurs bien peu éclairés ont regardé la Cour des comptes comme une ennemie qu'ils couvrirent de leur mépris, ou comme une rivale qui excitait leur jalousie.

Après avoir fait connaître l'institution, ses ressorts et sa direction, donnons quelques mots sur l'organisation de la Cour des comptes, qui a une grande analogie avec celle des autres cours judiciaires. Le personnel se composait, sous la monarchie représentative, d'un premier président, d'un procureur général, de trois présidents, de dix-huit conseillers maîtres et de quatre vingt conseillers référendaires de première et de seconde classe, tous nommés à vie, d'un greffier en chef et de trois greffiers. La Cour était formée de trois chambres, chacune composée de six conseillers maîtres et d'un président. Les conseillers référendaires ne sont spécialement attachés à aucune chambre. Les séances solennelles où la Cour prononce les déclarations générales et rend compte de ses travaux trimestriels sont publiques, mais les travaux particuliers des trois chambres restent secrets. Après la révolution de 1830 on a agité la question d'introduire le pu-



Cour des Comptes. — Salle des comités.

blic aux séances quotidiennes. La publicité serait, il est vrai, une grande garantie pour les contribuables, qui pourraient entendre les débats auxquels donne lieu le jugement des dépositaires des deniers de l'Etat et des établissements publics; mais si, d'un côté, les citoyens acquiescent un droit nouveau, la marche des affaires serait bien moins rapide.

Plus de sept mille comptes devant être nécessairement jugés dans l'espace d'une année, la Cour aurait besoin de quelques modifications; d'ailleurs l'introduction des défenseurs qui, n'étant pas admis aujourd'hui, peuvent seulement présenter des mémoires écrits, amènerait des complications qu'il serait au moins difficile d'éviter. L'opinion générale ne s'est pas d'ailleurs prononcée à cet égard, et la publicité des audiences des chambres de la Cour des comptes n'est pas encore devenue un besoin du siècle.

Une autre question a été aussi soulevée il y a quelques années, dans un écrit émané d'un magistrat de la Cour: M. Peussard a publié des considérations fort élevées sur les rapports qui doivent exister entre cette juridiction et les assemblées délibérantes; c'est à elles, suivant le même conseiller, que les dénonciations devraient être adressées, lorsque la vérification des comptes publics donne lieu de reconnaître des actes contraires aux lois et aux intérêts de l'Etat.

Où peut dire, il est vrai, que, depuis la publication des rapports annuels, la Cour pouvant émettre les observations, les vœux d'amélioration, enfin tout ce qui lui paraît digne de l'attention des chambres, il y aurait peut-être quelque inconvénient à mêler aux discussions des assemblées politiques l'action d'une institution judiciaire et administrative.



Cour des Comptes — Bibliothèque et salle du conseil.



portrait de Henri IV à l'effigie de Napoléon sur la décoration de la Légion d'honneur. A défaut d'autre gloire, la colonne de Boulogne reste du moins pour consacrer cette grande institution de la Légion d'honneur inaugurée au camp de Boulogne. La première distribution des croix par les mains de l'Empereur eut lieu à quelques pas de là, dans la plaine de Terlichon, où Henri VIII avait son quartier général durant le siège de la ville.

J'ai, comme un véritable Anglais, monté les 267 marches qui conduisent au sommet de la colonne, haute de cent cinquante pieds, que surmonte la statue colossale de l'empereur, en manteau de couronnement. Mon zèle de touriste a été récompensé par une vue comme il en existe peu au monde. D'un seul coup d'œil, j'ai embrassé la Picardie, la Flandre française, une portion de la Belgique, tout le détroit, et eulin Albion elle-même, dont un soleil doux éclairait d'une teinte d'opale et de neige les hautes falaises et les gigantesques rochers avoisinant le château de Douvres. La colonne, d'ordre composite, est revêtue extérieurement de marbre indigène puisé dans les carrières de Marquise et dont le gardien du monument débite aux Anglais des fragments sous forme de presse-papiers, d'encens et autres menus tabourets dont il obtient un grand lucre. L'Amphiprêtre national ne doit pas négliger au point de l'empêcher de reconnaître que ce marbre est infiniment inférieur à celui de Grèce et de Carrare, et qu'à la grande rigueur il pourrait se confondre avec de belle pierre polie. Quoique les Boulonnais parlent avec orgueil de leur marbre, le sculpteur ne s'adressera pas, en face d'un de ces blocs, la même question que le statuaire de La Fontaine : le doute qu'on en puisse tirer autre chose que des monuments nationaux, sinon peut-être des cheminées.

Je regagne la ville par la vallée du Denacré, qui est le Lignon du Boulonnais. C'est un délicieux petit entonnoir abrité contre les vents de mer par la croupe de la falaise et qui doit à ce site heureux une végétation luxuriante, précieuse et rare privilège aux bords de l'Océan, dont l'air exhalaison dessèche et frappe de mort tout ombrage. C'est dans cette oasis que les riches Boulonnais possèdent leurs maisons de campagne, et que les insulaires, maîtres du pays, viennent faire une fois la semaine leurs pique-niques et leurs cavalcades à ânes, les seuls diversissements que si leur défense pas la sainteté domine. C'est là aussi, s'il faut en croire le *chil-chai* ou la chronique locale, que les jolies *flieuses* de la colonie britannique nouent et dénouent plus d'une intrigue avec les jeunes *Fremenhen*, toujours galants et empressés à favoriser le travail providentiel de fusion des races vaincues avec les races conquérantes. La population anglaise de Boulogne (dont d'une origine respectueusement *scandinave*), il résulte, dit-on, pour la ville de cette juste position une liberté de mœurs qui la reporterait aux heureux jours de la régence. On n'entend murmurer de toutes parts que les mots galants d'*elopement* et de *street conversations*. C'est avec une réticence pleine de fatuité et grosse de mystères que les jeunes gens parlent des gouvernantes anglaises, ces *flieuses* prédestinées, et même d'autres *lades* ou *misses* beaucoup plus avantageusement placées dans l'échelle sociale. D'après quelques propos échangés aux moins discrets de ces Frisons, les choses iraient plus vite non-seulement qu'à Londres, mais qu'à Grenade ou à Séville, dans cette tendre voie dont le *Green-green* serait la vallée du Denacré où il n'y a pas de forgeron. J'ignore malheureusement ce que peuvent avoir de fond ces bruits pleins de séduction. Pour en juger, je n'ai point eu l'occasion de cultiver suffisamment la romanesque colonie anglo-saxonne, dont j'ai vu seulement une portion réunie par une soirée de bal à l'établissement des bains. J'étais apparemment tombé sur un mauvais jour; mais je dois dire que les figures de kopsaks étaient en grande minorité, si toutefois j'ai pu en dénombrer quelques-unes sous ces épaisses grappes de tire-bouchons éblouissants qui sont depuis Clarisse Harlowe, en possession d'encadrer le visage des jeunes Anglaises. Quoi qu'on en dise, je ne ferai aucune difficulté de reconnaître que pour le plupart ils étaient non-seulement *ragged-looking*, mais grossiers. Un Anglais qui marche n'est que rude, et cela peut à la rigueur passer pour de la dignité. Un Anglais qui danse et folâtre, et, sous prétexte de polka, se livre à des dandinements et à des gestes de macaque, est un type de buffonnerie, un idéal de caricature comme on n'en trouve pas souvent le crayon de Cruikshanks lui-même. Je plains sincèrement les adorables *flieuses* d'être obligées d'offrir leur main, ful-crue pour l'espace d'un quadrille à ces sapeux en gaieté. Elles ne pourraient au bal leur seule ressource, à moins qu'elles ne préfèrent rester héroïquement sur leurs banquettes, ce qu'à leur place je ferais sans hésiter. Un ligne franchissable de démarcation sépare, au moins en apparence, les sociétés française et anglaise, et, à moins de lui avoir été régulièrement introduit, ce qui n'est pas toujours facile, un prince, s'il en reste, sollicite vainement de la fille d'un marchand de cirage de Londres la faveur d'une contredanse. Cet esprit de morgue et d'étréotisme nationalité nul singulièrement aux raux dansants de Boulogne qui pourraient être fort brillants.

L'établissement des bains, construit sur le modèle anglais, est un des plus complets qui existent en France et il se bien loin en arrière celui de Dieppe. Les étages en sont occupés par des logements garnis destinés aux baigneurs et dont les fenêtres donnent vue sur la pleine mer ou sur le port. Le rez-de-chaussée, affecté au salon proprement dit, se compose de deux séries d'appartements. L'une pour les dames, l'autre pour les hommes, un salon à thé et un autre pour la musique. La seconde, destinée aux hommes, contient un billard, un cabinet de lecture assez bien pourvu, et une pièce d'attente ou de repos. Nulle invasion n'est permise dans le domaine féminin; mais les deux camps, à certaines heures, commencent par un certain neutre qui est la salle de bal, spacieuse et élégante, et soutenu

par des pilastres et des colonnes ioniques. Du côté de la mer, un péristyle s'ouvre sur une terrasse où les gentlemen peuvent aller, après un quadrille, goûter le plaisir composite et raffiné de humer la brise nocturne et de fumer un regalia, en écoutant la grande voix de l'Océan se mêler au bruit des instruments de musique, et en regardant passer, à travers le vitrail étincelant de lumière, des silhouettes de femmes blondes, respirant leur bouquet avec distraction et mollement penchées au bras d'un cavalier qui n'est pas toujours britannique.

FÉLIX MORNAU.

## Bibliographie.

*Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, par ENJAMIN FILLON, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre étranger de l'Association britannique d'archéologie de Londres, etc. — 1 vol. in-8° de 15 feuilles, avec 4 planches gravées. — Fontenay-Vendée, 1850. — A Paris, chez Rollin, rue Vivienne, 12.

La numismatique a été trop souvent regardée comme une science de simple nomenclature. A la manière dont elle a été comprise par un grand nombre d'amateurs et même de savants de profession, on pourrait ne pas la croire plus utile à l'histoire que les collections de plantes, d'insectes et de coquilles, ne le sont, en ce qui concerne les mains de certains naturalistes, à la connaissance des grandes lois du monde organique. Mais si l'on considère que les diverses branches de la science historique sont unies entre elles par des liens communs; que, pour bien posséder une d'elles, il faut, à chaque instant, faire des emprunts aux autres; que souvent la solution d'une difficulté tient à d'honnêtes rapprochements entre des éléments qui paraissent tout à fait étrangers, la numismatique devient alors l'une des sources les plus pures et les plus abondantes de l'histoire.

Tel est le point de vue auquel s'est placé M. Fillon. Sans avoir la prétention de classer les monnaies en place dans les mains des amateurs qui ne sont presque jamais sortis des discussions de chroniques locales, et qui ont rarement songé à réunir en un seul cadre les données générales de la matière, il a voulu grouper quelques idées dont les unes lui ont semblé nouvelles, et dont les autres ont déjà été émises mais n'ont pas été présentées sous le même aspect. Il a essayé, en un mot, de tracer le plan d'une classification raisonnée des monnaies de France, à quelque catégorie qu'elles appartiennent. Celle par rézes, qu'on emploie généralement, est défectueuse et fait souvent commettre de graves erreurs. « Qu'il s'agisse, par exemple, de cataloguer ou de placer dans un musée, dit-il, les pièces frappées à des types permanents, pendant une longue suite d'années, à Melle, à Bordeaux, à Limoges et dans une foule d'autres villes, qu'arrivera-t-il, si l'on s'en tient à la méthode ordinaire? Les espèces sont confondues, la donnée historique sera pervertie, et ces monuments, au lieu d'être un intéressant sujet d'études, ressembleront aux vieilleries étalées sans ordre sur la devanture d'un marchand de bric-à-brac. La classification par provinces et ateliers monétaires est infiniment plus rationnelle, et ses avantages n'ont point échappé à quelques antiquaires. Elle s'applique avec bien aux réalités qu'elle a pour objet, et elle conduit à connaître, par une suite de fil à fil, pour pas dire historique, de tracer une ligne de démarcation pendant les dixième, onzième et douzième siècles. J'ai surtout insisté sur cette période si peu connue, qui est la clef de la numismatique du moyen âge. »

L'exposé qui va suivre montrera encore le grand peuple de France « exerçant sur l'Europe la haute magistrature et l'esprit » de prosélytisme qui la distingue « à ses monnaies », comme ses mœurs et ses institutions, furent copiées des bords du Tage à ceux de la Vistule, et pénétrèrent même au pôle arctique, qu'il faut en dire qu'on ne pouvait s'en rendre compte, à la suprématie intelluctuelle, et d'avouer que l'on pourrait avec raison intituler son histoire tout entière : *Gesta Dei per Francos*.

La lecture du livre montre que l'auteur a tenu ce que prometent ces aperçus généraux; elle révèle, de plus, une foule de faits curieux de nature à piquer la curiosité de ceux même qui ne cherchent pas à devenir des adeptes. C'est ainsi qu'il propose des monnaies fabriquées par Thiabault-Trichieur, comte de Blois et de Chartres, que Hugues-le-Grand rendit en 944 dans un palais poitevin sur la Chass-Gallery. Une croixante superstitieuse qui se retrouve dans l'Europe entière a fourni la pensée première de la légende qui fait le sujet de cette ballade, celle du *Chasseur nocturne*, nommé *Chassart sauvage* en Franche-Comté, *Pontone volant* en Bretagne, *Veneur de Fontenbleau* aux environs de Paris, *Mir Hugnet* près de Tours, *Wolfgang* en Normandie, *Gallière* en Limousin, *Waldgraber Fulkowhagen* en Allemagne, et *Gallery* en Bas-Poitou. « Pendant l'hiver, disent les paysans de la Vendée, à Fleure de l'année, l'air se rendit tout à coup de bruits lointains qui se rapprochèrent peu à peu de la terre, et bientôt un chasseur inconnu, suivi de la foule des forêts, les chats et les plaines de neige, des monstres fantastiques d'invincibles ennemis. Alors saisit à celui qui se trouve sur la route du fantôme, il est vaincu à passage, placé sur le cheval *Mulet*, et obligé de se mêler au cortège. Bien n'arrêta cette course désordonnée; mais lorsque le jour arriva, l'enfer commença sa proie, et l'on trouva au coin de quelque carrefour un cadavre défiguré, objet de réprobation et d'effroi des lieux, à la venir la pâture des loups. » Il est inutile d'ajouter que dans la légende du pays de Blois, Thiabault-Trichieur joue le rôle du *Chasseur nocturne*.

Une pièce fort importante et probablement inédite se trouve aussi dans le livre de M. Fillon. C'est une lettre écrite par un prêtre, au sujet de la mort et de l'enterrement de Molière, à Louis Boivin, qui fut plus tard membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle fait connaître le lieu exact de la sépulture du grand homme, et montre que les commissaires chargés, le 6 juillet 1792, par une des sections de Paris, de procéder à la translation de ses restes, furent en vain en quête de lui à la maison de sa femme, au lieu d'un inconnu. La dépouille mortelle de Molière serait donc encore dans le lieu où elle fut confiée à la terre.

La numismatique des révolutions n'est pas une des pages les moins curieuses de leur histoire; divers articles publiés dans

*l'Illustration* l'ont bien fait voir, en ce qui concerne la révolution de février. M. Fillon a su nous intéresser à cette numismatique moderne que l'on croit toujours savoir quand on ne l'a pas étudiée, et qui abonde en détails curieux, en anecdotes piquantes. Du reste, en ce qui concerne l'archéologie des monnaies, il est grand temps que l'intervention des amis de la science mette un terme aux gaspillages, aux actes de vandalisme qui se commettent encore tous les jours. En voici deux exemples :

Il y a une trentaine d'années, un fermier d'entra à Labaugères, non loin de Fontenay-Vendée, une énorme quantité de monnaies mérovingiennes. Trois mille, dit-on, furent fondues par un officier de la Rochelle, et cet inappréhensible dépit aurait été en entier perdu pour la science si le choc de la charnie qui brisa le vase dans lequel se trouvaient les pièces n'en eût fait repandre un grand nombre qui fut retrouvé plus tard. Pendant plusieurs années, chaque fois qu'on labourait ce champ, les cultivateurs en rencontraient toujours quelques-unes, qu'ils venaient ensuite vendre à vil prix aux orfèvres de Fontenay. Le trésor avait été probablement entoué dans la première moitié du huitième siècle.

En 1824, les ouvriers chargés de la construction de l'aile droite de l'hôtel de ville de Nantes trouvèrent, à deux mètres de profondeur, dans un ancien fossé, un lot de terre rempli de monnaies de billon, et un bloc de pierres de même nature réunies entre elles par oxydation. Les inventeurs du trésor en gaspillèrent une partie, et le reste, déposé à la mairie, fit le sujet d'une notice insérée dans le *Lyceé armoricain*. Depuis lors on n'en avait plus entendu parler, lorsque M. Huet, directeur de l'Observatoire et adjoint au maire de Nantes, retrouva au fond d'un meuble oublié le bloc encore intact, et permit à M. Fillon de soumettre ce bloc à l'action d'un acide et d'étudier les détails de son composition. Le reste de la découverte avait été dispersé. Au bout de quelques jours de travail, M. Fillon put dresser un catalogue digne résultat que l'effacement remontait aux premières années du troisième siècle (de 1203 à 1212).

Des ouvrages du mérite de celui dont nous venons de parler ramèneront de saines notions, feront ressortir l'importance d'une science que les adeptes eux-mêmes ne savent pas tous élever à sa véritable hauteur, et contribueront à prévenir ces gaspillages déplorables des monuments numismatiques que le hasard fait encore parfois rencontrer.

*Archéologie du cinquième au seizième siècle*, par Jules GUILLEMET, publiée en 450 ou 700 livraisons in-8°, au prix de 1 fr. 75. — Paris, 1850. Gide et Baudry.

Étude de l'histoire des beaux-arts à besoin, pour être fructueuse, de s'appuyer sur le concours de dessins ou de gravures propres à donner une idée exacte des objets. La difficulté seule de réaliser ces conditions a dû empêcher d'être longtemps publiés pour ceux qui désiraient s'y livrer. Sans dessins, les descriptions restent vagues ou incomplètes; avec des dessins mal exécutés elles paraissent fausses et perdent de leur intérêt. Les recherches savantes ne suffisent donc pas à ceux qui auraient voulu autrefois populariser l'histoire de l'architecture, par exemple; ils devaient s'arrêter à l'aide d'un auxiliaire indispensable. Aujourd'hui, grâce aux progrès faits dans les arts du dessin et de la gravure, grâce aux moyens plus rapides et plus économiques d'exécution, des publications, dont le luxe des gravures aurait entièrement réclaté la multiplication des gouvernements, sont aujourd'hui l'objet d'entreprises privées. La publication de ce genre qui en a peut-être le plus de succès dans ces derniers temps, a été celle des *Monuments anciens et modernes* de M. Jules Gailhabaud. Le but de l'auteur était de populariser l'étude archéologique de l'architecture en groupant par familles les édifices des divers peuples et des différentes époques, de manière à mieux initier le public à leur connaissance comparée. L'éducation de celui-ci est encore à faire. Il fallait lui présenter un ensemble net et bien saisissable, et pour cela éviter d'entrer dans les particularités et détails d'appareils, d'ornements, de sculptures, par l'auteur par les séductions de l'exécution pittoresque. Ces deux conditions ont été remplies dans l'ouvrage de M. Gailhabaud.

Avant préparé les notes par ce travail préliminaire, il se propose aujourd'hui d'aborder son sujet d'une manière beaucoup plus étendue. « L'importance et les développements que nous entendons donner à cette nouvelle publication, dit-il dans son prospectus, nous ont engagé à fragner sur son ensemble en trois parties principales, correspondant aux trois grandes divisions de l'histoire. Or, ce système permettant de faire paraître d'abord celle qui répond plus particulièrement par sa nature aux besoins et au goût de l'époque, nous avons choisi la deuxième, qui comprend *l'Archéologie du moyen âge et de la renaissance*. Les lecteurs des *Monuments des divers peuples de l'antiquité*, et de ceux des *dur-septième et dix-huitième siècles*, formeront l'objet de deux corps d'ouvrages séparés, qui paraîtront plus tard. » Quant M. Gailhabaud aura mené à fin cette triple entreprise, à laquelle ne peut manquer de venir en aide la sympathie publique qui a accueilli son premier ouvrage, cette grande collection, formant une *encyclopédie architecturale*, deviendra le manuel de tous ceux qui s'occupent de recherches d'antiquités sur plusieurs objets jusqu'ici peu étudiés : l'architecture monumentale des églises, la peinture murale, la peinture sur verre, la mosaïque, le travail du fer, la fonte du bronze.... Ces divers ouvrages, presque entièrement inédites, complèteront utilement la publication de M. Gailhabaud, et sont justifiées par le but qu'il se propose; ce sont des annexes intéressantes à l'histoire des mœurs et coutumes expliquées par les monuments eux-mêmes.

Une première livraison de *Archéologie du cinquième au seizième siècle* vient d'être mise en vente. Elle contient deux planches coloriées. La première représente une chaite curieuse de l'église de Saint-François, à Assis, avec quelques détails de sa décoration polychrome; et un caravage de l'église abbatiale de Montorone, en Angleterre. Ces planches, et un certain nombre de celles des livraisons qui doivent suivre, sont très-bien exécutées. Parmi elles-ci nous avons remarqué une grille sous la basilique de la Nativité, à Bethléem, d'un dessin heureusement combiné; une élégante porte triomphale, à Burgos, et plusieurs monuments de Sicile, dont quelques-uns très-curieux par les détails et la variété de leur ornementation. A. J. D.

Souvenirs de Londres, par Stép, voyageur en train de plaisir.



Le Juif errant trouve enfin un emploi



De peur de manquer, par distraction, à la politesse anglaise.



Le Français est bienvenu chez tous les peuples.



Un poney de la reine. — Né d'un rat et d'une jument.



Les Horse-Guards.



Le cab n'a pas été inventé pour l'agrément des cochers.



La po'ka au salon de Piccadilly.



Conversation au bal entre deux danseurs.



Le sherry glacé, politesse *idem*.



Les avocats à Westminster.



Allons, allons, ces trains de plaisir ne sont pas pour s'amuser.

Souvenirs de Londres, par Stop, voyageur en train de plaisir.



Le beau monde à Hyde-Park.



Spectacle gratis pendant la pluie.



Spectacle gratis après la pluie.



Vignoble anglaise. (Chœur de Bourguignons) Ha, ha, ha' hi, hi, hi'!



Les grenadiers.



— Monsieur, vous n'avez pas le droit de donner deux coups d'œil à Richmond, vous n'avez payé que pour un. Lisez le programme.



— Que ces gaillards-là ont d'esprit! Ils appellent cet esprit Djinn, parce qu'en effet les Djinns sont des esprits.



— Madame accepterait-elle un petit pâté à la rhubarbe? — Merci, monsieur, j'ai pris médecine hier.



— Quelle est cette statue? — Wellington. — Ah diable! Et celle-ci? — Wellington. — Ah peste! Et celle-là? — Wellington. — Ah fichtre'!!



Les invalides de Greenwich.



— Mon petit policeman, reconduisez-moi à mon hôtel! — Et moi aussi! — Et moi aussi!

Encore le bon vieux temps.

[2<sup>e</sup> et dernier article. — Voir le N<sup>o</sup> précédent.]

Si au bon vieux temps les voleurs étaient plus nombreux qu'aujourd'hui, ils se distinguèrent aussi de ceux de notre époque par leur esprit et par leur méthode. Ils avaient inventé des moyens assez ingénieux que diaboliques pour planer leurs victimes et pour les empêcher de crier; on en jugera par les deux anecdotes suivantes :

« Sous Henri IV, il parut, dit M. Frégier, une espèce de voleurs qui s'introduisaient dans les maisons sous prétexte d'affaires, ces bandits étaient parfaitement vêtus et se donnaient des airs de gentilshommes. Ils étaient reçus sans défiance par le maître de la maison, et dès qu'ils se trouvaient seuls avec lui, ils lui demandaient de l'argent en lui mettant le poignard sous la gorge. » Cela se voit encore de notre temps. Mais voici la description d'un procédé fort usité alors des voleurs, et qui n'est heureusement plus maintenant : « Quelques-uns bâillonnaient leurs victimes à l'aide d'un instrument connu sous le nom de *poire d'angoisse*. Cet instrument avait la forme d'une bille percée de petites ouvertures; on le faisait entrer de force dans la bouche de celui qu'on avait l'intention de voler. On pressait ensuite un ressort qui avait pour effet de développer cette bille, en la hérissant de pointes, et de la rendre assez grosse pour remplir la bouche du patient de manière à lui ôter les moyens de crier. On ne pouvait la remettre en son premier état que par le secours d'une clef qui faisait sauter l'instrument sur lui-même. Cette invention satanique fut adoptée par tous les malfaiteurs voués à cette espèce de vol, et elle causa les plus grands maux à Paris et dans toute la France. »

« Un larron italien, dont l'esprit était aussi entreprenant qu'ingénieux, avait mis en usage dans les églises un moyen singulier d'abus les femmes, qu'il avait le dessein de voler; il se plaça au côté d'elles, tenant dans des mains artificielles un livre de prière qu'il paraissait lire très-dévotement; et, avec ses mains naturelles, il coupait le cordon de la montre ou de la bourse de sa voisine pendant qu'elle priait sans nulle défiance. Ce stratagème, protégé par la coutume existant alors de porter des montres sur les habits, était parvenu à un tel degré de perfectionnement, qu'on saisit des filous porteurs de mains de bois gantées et à ressort. Il fut, du reste, la source de tant de vols, qu'à la fin, ayant excité la vigilance du public, instruit de cette espèce d'embûche, il tomba dans un discrédit complet parmi les voleurs. »

Du reste, si rusés qu'ils fussent, les escrocs du bon vieux temps trouvaient parfois leur maître. Un seigneur, étant venu à Paris pour donner ses soins à un procès dont le parlement était saisi, se trouva un jour enveloppé au palais, malgré les efforts qu'il fit pour s'en débarrasser, par une bande de voleurs qui lui dérochèrent une bourse bien garnie. Furieux d'avoir perdu si sottement une somme considérable, il jura de se venger. D'après ses instructions, un habile mécanicien lui fabriqua une espèce de trébuchet assez petit pour pouvoir se cacher dans sa poche et combiné de façon à étendre fortement la main de tout individu qui tenterait de s'approprier sa bourse. L'instrument mis en place, il alla se promener au palais, se mêlant à tous les groupes, s'arrêtant de distance en distance, le nez en l'air, semblant en un mot inviter les filous à lui prendre sa bourse, dont les cordons sautaient à dessin de sa poche. Plusieurs jours se passèrent sans que son manège eût de résultat; enfin, un matin, qu'il regardait les portraits des rois de France, qui ornaient la salle d'audience de la grand'chambre, il a le bonheur de se voir suivi, serré de près, entouré comme la première fois, et de sentir une main se glisser le plus discrètement possible dans le piège disposé tout exprès pour la saisir; il s'arrêta, l'oreille au guet, et bientôt il entend le bruit de la détente de la machine. Plus de doute, sa ruse a réussi; sans se retourner, sans faire semblant de savoir ce qui vient de se passer, il reprend sa promenade, traînant derrière lui son voleur, qui la douleur et la honte empêchaient de tenter le moindre effort pour dégriser sa main.

« Cependant, dit M. Frégier, le promoteur ou plutôt le triomphateur se retournait quelquefois et repoussait son prisonnier comme un importun. Ce dernier lui disait à voix basse et d'un ton suppliant : — Monsieur, je vous en prie, ne m'humiliez pas davantage. — Mais celui dont il implorait la pitié paraissait ne pas entendre et continuait paisiblement sa promenade. L'attitude triste et honteuse du filou fixé sur lui tous les regards; et plusieurs, se doutant du filou dans lequel il était tombé, riaient de sa déconvenue. Enfin le gentilhomme, se retournant vers lui brusquement, lui dit avec un visage enflammé de colère : — Pourquoi semez-vous ainsi mes pas, monsieur le larron? — Le filou, confus, ne sachant qu'y répondre, il ajouta aussitôt : — C'est lui, misérable, qui as pris ma bourse; il faut que je le fasse pendre! — A ces mots, le coupable lui promet de lui restituer l'argent qu'il lui a pris, s'il consent à dégriser sa main. Le seigneur ne voulut point le recevoir avant d'avoir été dédommagé de ce qui lui avait été dérobé. Le filou, ayant aperçu un de ses camarades, le pria de lui procurer la somme qui lui était nécessaire pour recouvrer sa liberté; et, aussitôt qu'elle lui eût été remise, il la compta au seigneur qui lui avait donné une si rude leçon. »

Il y avait au bon vieux temps des voleurs de haut parage auxquels il n'était pas si facile de faire rendre gorge. Charles IX, le roi de Pologne, son frère, et le roi de Navarre, alors fort jeune, et devenu depuis Henri IV, projetèrent un jour, avec quelques favoris, une partie de plaisir qu'ils transformèrent en orgie; afin de mettre le comble à leurs déportements, les princes mandèrent à Nantouillet, prévôt de Paris, qu'ils avaient dans la salle fure collation chez lui. Nantouillet, qui appréhendait les suites de cette visite, fit tout ce qu'il put pour en détourner l'honneur ou plutôt le danger; mais Charles IX ne voulut à lui-même aucune excuse

et invita le prévôt à faire ses dispositions pour le recevoir avec sa compagnie.

« Après la collation, les rois et leurs satellites firent main basse sur l'argenterie, forcèrent les vases du malheureux prévôt, qui leur opposa une résistance inutile, et lui enlevèrent plus de 50,000 fr. Ce crime, que ses auteurs ne regardèrent pas comme un mauvais tour, une fredaine de jeunesse, fut connu le lendemain de toute la ville; et la clameur générale obligea le premier président du parlement de s'en expliquer avec Charles IX, à qui il ne dissimula point que le public le désignait comme le fauteur et même comme un des complices du vol. Le roi s'indigna du soupçon qu'on avait osé faire planer sur lui dans cette circonstance et protesta qu'il était entièrement étranger à l'événement de la veille. Le premier président, charmé d'apprendre que son souverain avait été calomnié, lui dit qu'il avait donné ordre qu'on informât, et que justice serait faite des coupables. Le roi lui répondit aussitôt : « Non, non, ne vous mettez point en peine de ce qui s'est passé; faites entendre seulement à Nantouillet que s'il voulait en demander raison, il aurait à faire à trop forte partie. »

Dout-on s'étonner, après avoir lu le récit de cette aventure emprunté par M. Frégier à l'*Étoile*, que divers rois de France aient osé vendre des lettres à des condamnés pour combler les déficits de leurs finances? « Cet abus, qui s'était glissé jusque dans les provinces où les délégués de l'autorité royale se permettaient d'entrer en composition pour leur compte avec les malfaiteurs détenus dans le ressort de leur administration, fut réprimé par des défenses formelles; mais le mal ne continua pas moins de subsister à Paris et d'être l'occasion de plus indignes profits. En effet, on voyait fréquemment des prisonniers élargis sur un ordre verbal du roi, pendant l'instruction de la procédure, et, par une déplorable condescendance, l'autorité souveraine se refusait à rendre à la sortie, dont ils étaient le lieu, des misérables condamnés au dernier supplice, et à qui il ne restait plus qu'à subir la peine due à leurs forfaits. Ces ordres funestes étaient apportés au prévôt par son lieutenant par des chambellans, des secrétaires, des huissiers de la cour ou des sergents d'armes. Le prévôt et le parlement ne défrayaient qu'avec douleur à la volonté royale et ne craignaient pas de signaler au prince, par intervalles, les dangers d'une clemence aussi facile et aussi peu éclairée. Ces représentations amenèrent des édicts qui, en accusant les obstructions dont le roi était assailli, défendirent l'élargissement de tout délinquant dont la grâce ne résulterait pas de lettres patentes délibérées en grand conseil et scellées du sceau royal avril 1310. Mais de tels édicts n'étaient, dans le vrai, que des palliatifs; il eût fallu restituer à la cité une toute sa pureté, toute sa grandeur, en éloignant de la royauté tout soupçon de lucre et de partialité. »

« A l'époque où les condamnés à des peines afflictives ou infamantes avaient la ressource d'obtenir leur grâce du roi en remplissant ces caisses vides, on s'explique aisément que la crainte du châtiment n'ait pas eu pour effet de diminuer le nombre des malfaiteurs. Lorsque les rois donnaient de tels exemples d'immoralité, est-il surprenant que leurs sujets, surtout ceux qui composaient la classe la plus nombreuse, la plus ignorante et la plus misérable de la société, se soient trop souvent permis de lever des contributions forcées sur leurs concitoyens? D'ailleurs, l'industrie était alors gênée par de si absurdes et si fortes entraves, qu'il n'était pas toujours possible, même aux hommes les plus probes, de se procurer, en travaillant honnêtement, des moyens d'existence. On crut, à l'époque où l'on avait des règlements qui s'opposaient à l'exercice de certaines professions, nous n'en citons qu'un seul exemple : les cabarets étaient à la fois débitants de vin et de certaines tanes que les taverniers ne pouvaient vendre que du vin; et, après des siècles de luites, les taverniers conquirent le droit de tenir nappes, pain et assiettes; mais il leur fut interdit d'avoir un cuisinier. En 1680 seulement ils obtinrent l'autorisation de vendre de la viande cuite sans pouvoir la mettre en étal. Il est vrai qu'à la même époque il était défendu de porter aucun chapeau, de quelque matière qu'il pût être, dont le prix excédât 50 livres; de jouer au billard, de se parer de diamants et de pierres précieuses, et de se servir de vaisselle d'or pour l'usage de la table.

C'était surtout dans les années d'épidémie qu'il devenait peu agréable de vivre au bon vieux temps. Des qu'une maladie contagieuse ou préten due telle venait à éclater, nul habitant de Paris ne pouvait démentir, bien que son bail fut expiré, à moins de prouver devant le juge de police que la maison qu'il voulait quitter n'avait pas été atteinte par la contagion. Quand une maison était infectée, une botte de paille attachée à l'une de ses fenêtres avertissait le public qu'il lui devait éviter tout contact avec ses habitants. Plus tard on substituait à ce signe deux croix de bois, dont l'une était fixée au milieu de la porte d'entrée de la maison et l'autre à une des fenêtres des étages supérieurs. En 1596 le prévôt de Paris, ayant été instruit que des locataires de plusieurs maisons, frappés par l'épidémie qui exerçait de si grands ravages, avaient enlevé des marquis auxquelles le public et l'autorité reconnurent et condamnait la présence de la contagion, rendit une ordonnance le 30 juillet portant que les maisons qui se trouvaient dans ce cas seraient marquées du nouveau, et que l'un ou l'autre d'elles ne pouvait être loué. La rédevance avait pour effet de faire fermer et caduquer la maison qui en avait été l'objet. Du reste, cette ordonnance, le nombre de malades fut si grand, que l'administration se vit obligée de créer un hôpital provisoire dans la faubourg Saint-Marceau pour suppléer à l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu. Dix ans après, on construisit deux nouveaux hôpitaux, l'un sous la dénomination de Saint-Louis, l'autre sous celle de Sainte-Anne. La maison de santé du faubourg Saint-Marceau continua néanmoins de subsister. A dater de ce moment, les mala les atteints des maladies contagieuses qui n'étaient que locataires dans la maison qu'ils habitaient furent enlevés et

conduits dans les nouveaux hôpitaux, nul n'avait le droit de se faire traiter chez soi s'il occupait une maison entière. « L'exécution de cette disposition éprouva, dit M. Frégier, une forte résistance dans le sein des familles; mais cette résistance fut vaincue, parce que l'administration trouva un appui dans la Faculté de médecine, alors inhabile de tous les préjugés de la contagion. Ces préjugés, ajoute-t-il, étaient fortés, à un si haut degré, que les maisons occupées par les malades étaient fermées aussitôt après que ceux-ci avaient été transférés à l'hospice, et qu'il était parvenu à la ouverture des autres locataires par les soins du commissaire de police, qui devait empêcher toute communication entre eux et le public. Cette dernière disposition serait incroyable, tant elle est déraisonnable et tyrannique, si elle n'était édictée dans un acte public. » (Delamare, arrêté du 27 septembre 1619.)

Par un arrêté du 13 septembre 1633, les personnes guéries d'une maladie contagieuse, mais évaiescentes, leurs domestiques et toutes les personnes de leur famille ne devaient paraître dans les rues durant un certain temps qu'avec une baguette blanche à la main, afin de tenir en garde le public contre des rapports qui pourraient lui être funestes. En 1596, l'autorité se montra encore plus sévère envers les convalescents; ordre leur fut signifié de rester chez eux pendant quarante jours après leur guérison, et encore, cette quarantaine expirée, défense leur fut faite de sortir dans les rues avant d'avoir présenté au magistrat de police un certificat du commissaire de leur quartier attestant, sur la déclaration de six voisins, qu'il s'était écoulé en effet quarante jours depuis leur guérison. 5 octobre 1596. Un siècle auparavant, en 1498, avait été rendue une ordonnance encore plus extraordinaire. A l'époque où dut avoir lieu le couronnement de Louis XII, un grand nombre de seigneurs vinrent à Paris pour assister à cette cérémonie. Le prévôt, désirant vivement les renvoyer dans leurs provinces en bonne santé, enjoignit aux personnes des deux sexes atteints de certaines maladies de quitter la capitale dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être jetés à la rivière.

Les emprunts variés que nous venons de faire à l'*Histoire de l'Administration de la police de Paris* suffisent pour prouver que ce nouvel ouvrage de M. Frégier contient un grand nombre de documents curieux, si non complètement inédits, du moins peu connus, car ils n'avaient été publiés jusque alors que dans des recueils volumineux, spéciaux et rares. On doit savoir gré à M. Frégier d'avoir recueilli et essayé de fondre en un seul traité une masse considérable de faits intéressants disséminés dans plusieurs centaines de volumes dont quelques-uns, comme la *Collection Lanignon* par exemple, sont manuscrits et ne peuvent être consultés qu'aux archives de la préfecture de police à Paris. Toutefois sa compilation n'est pas sans défauts; elle pèche par le style et par la méthode; elle aurait en outre eu besoin de subir, avant d'être imprimée, de nombreux retranchements; car elle est encombrée de chapitres inutiles qui, considérés en eux-mêmes, offrent certainement de l'intérêt, mais qui ont le grand inconvénient de ne se rattacher pour ainsi dire que par leur titre au sujet principal. Bien que M. Frégier n'ait pas de prétentions littéraires, il eût dû corriger un certain nombre de phrases qui sont par trop négligées. Nous ne lui en citons qu'une prise au hasard : la *Celle curieuse fatale* ou la minorité de Louis XIII fit exposer tant de coupables projets ne fut fermée que par l'administration vigoureuse du cardinal de Richelieu, dont la politique fut inexorable envers les factieux et zélée pour la grandeur de la France ainsi que pour les lettres et les arts. — Ce paragraphe n'a jamais été français. Quant à la méthode, elle nous semble l'ombrage pris à la critique. Nous osons proposer, pour nous, que chaque sujet qui eût été traité en *professo* dans un chapitre isolé, au lieu d'être scindé en quatre parties séparées l'une de l'autre par plusieurs centaines de pages. Il y a trop de désordre dans l'ordre apparent établi par M. Frégier. L'esprit du lecteur, perdu dans la multiplicité des détails, a de la peine à bien saisir l'ensemble. Du reste l'auteur de l'*Histoire de l'Administration de la police de Paris* expose en ces termes le plan qu'il eût adopté.

« J'ai divisé l'*Histoire* de l'Administration de la police ancienne de Paris, la seule dont je m'occupe, en quatre périodes correspondant à des époques ou à des règlements généraux propres à évaluer les progrès et l'étude de la science administrative dans les matières de police.

« La première s'étend de 1182 à 1430 et forme l'objet du premier livre de cet ouvrage. La date qui ouvre cette période se rapporte au premier statut écrit de la corporation des boucliers, corporation puissante qui jusque-là n'avait été régie, ainsi que les autres corporations, que par des coutumes verbales. J'ai choisi la date de ce statut pour le premier terme de la première période bien qu'il ne porte pas avec soi un caractère d'utilité générale, parce qu'il ne figure point dans le *Livre des métiers* publié sous saint Louis et que d'ailleurs il forme le premier document d'une vaste collection manuscrite sur l'Administration de la police, en 11 vol. in-folio, collection formée pour l'usage du chancelier Lanignon et continuée sans interruption jusqu'au milieu de l'année 1793. La date de 1330, qui renvoie le second terme de la première période, est celle du grand règlement du roi Jean, qui dispose sur les attributions générales de la police de son temps.

« La deuxième période, qu'embrasse le deuxième livre, s'étend de 1430 à 1567, date d'un nouveau règlement sur la police publique sous le règne de Charles IX et attribué au chancelier Hospital.

« La troisième période, objet du troisième livre, s'arrête en 1639, époque où Louis XIV eut dans les mains du lieutenant de police tous les pouvoirs nécessaires à la recherche et à la capture des individus composant les classes dangereuses, pouvoirs qui auparavant étaient divisés, au grand préjudice des poursuites et de la repression, entre le magistrat principal de la police de Paris et les seigneurs

bauts justiciers ayant droit de juridiction dans diverses parties du territoire de cette ville.

Enfin, la quatrième période, qui complète le cours de mes investigations, finit au 5 mai 1789, époque de la convocation des derniers états généraux, lesquels, interprètes fidèles et courageux de la capitale et des provinces qui les avaient élus, ont, sous le nom d'Assemblée constituante, réorganisé l'ancienne société française sur des bases entièrement nouvelles, en accord avec les vœux et les besoins de cette époque si agitée. L'ordre social sorti des mains de cette illustre Assemblée était séparé du passé par de profondes dissimulations, je ne pouvais franchir la limite posée entre l'un et l'autre sans excéder les bornes du plan que je me suis tracé.

Du reste, l'administration de la police moderne, de même que la plupart de nos institutions, se rattache par ses principes généraux aux traditions du passé; les plus anciens règlements de celui-ci, en ce qui touche la police, sont restés en vigueur, et ceux qui nous résistent n'en sont que les corollaires. Faire connaître l'organisation de la police ancienne, c'était donc initier le lecteur à la connaissance des doctrines fondamentales de la police moderne; et c'est cette considération qui m'a déterminé à croquer sur mes recherches dans le domaine du passé qui a été le moins exploré, et qui, par conséquent, est le moins connu. — Ad. J.

## La Vie à bon marché.

### LES ŒUFS.

Si l'on veut un curieux exemple de la manière dont les rois et les législateurs croyaient résoudre ce problème de la vie à bon marché, qu'on se reporte à l'ordonnance rendue par Edouard II en 1314, et par laquelle « attendu la cherté intolérable des bœufs, vaches, moutons, porcs, oies, chapons, poules, pigeons et œufs, » il est enjoint, entre autres choses, de vendre les œufs à raison de vingt pour un penny (deux sous), sous peine de confiscation des œufs si le marchand ne veut pas accepter ce prix. Quelques années auparavant, en 1274, le lord maire de Londres, dans une proclamation semblable, nous montre comment on entendait le commerce des denrées alimentaires. Il y défend à tout régrettier de volaille de sortir de la cité pour aller au-devant des gens de la campagne qui viennent avec leurs marchandises, et leur ordonne de faire leurs achats dans la cité après trois heures, alors que les seigneurs et bourgeois se sont approvisionnés de première main. Comms de raison, ces réglemens occasionnent « une cherté intolérable; » et Edouard II eut le candeur de le reconnaître par une proclamation de 1315, dans laquelle il dit : « Nous avons appris que ladite proclamation que nous pensions avoir devoir être profitable au peuple de notre royaume, tourne à son dommage plutôt qu'à son profit. » Néanmoins deux siècles et demi plus tard, la sagesse municipale découvrit que « par la lâche cupidité des coqueuteurs, les prix de la volaille sont devenus excessifs et déraisonnables; » et en conséquence le lord maire fixe les prix des oies et des poulets, et ordonne que les œufs seront à cinq pour un penny. (Stow.) En 1597 nous voyons que même un procureur général ne pouvait jouir du bénéfice de ce bon marché forcé, car le livre de dépense de sir Edward Coke nous montre que son intendait dépenser, pour sa maison dans Holborn, 4 shillings 8 pence dans une seule semaine du mois de mai, en achats d'œufs à raison de dix pour un groat, c'est-à-dire le double du taux légal; tandis qu'à sa maison de campagne de Goywick, dans le Norfolk, il achetait tous les jours, au mois de juillet de la même année, des œufs à raison de vingt pour un groat.

Des œufs, même à dix pour un groat, sont encore bon marché. Mais tandis que l'œuf achetait ses œufs à dix pour un groat, il ne payait son boeuf qu'à dix shillings le douze. Dix œufs équivalaient à un boeuf, dix livres de boeuf. C'est-à-dire qu'au mois d'avril, on pouvait acheter à Londres de bons œufs à seize pour un shilling, c'est-à-dire pour le prix de deux livres de boeuf. Les œufs sont donc aujourd'hui plus de la moitié meilleur marché qu'il y a deux siècles et demi, comparativement à la viande. Ils le sont encore plus, si nous nous comptons des modifications qu'a subies la valeur de l'argent, du temps de la reine Elisabeth, les œufs étaient un objet de consommation fort commun. Une autorité très-considérable, le garçon d'une auberge, n'en remondu Kent nous apprend que les voyageurs qu'annonçaient les voyageurs faisaient une large et abondante consommation d'œufs. « Ils sont déjà debout, et demandent des œufs et du beurre. » (Shakespeare, *Henry IV*, 1<sup>re</sup> partie.) Mais si nous en concluons que la population de Londres, à cette époque de prétendu bon marché, se procurait des œufs avec la même facilité que nous, cette opinion sera rectifiée par la connaissance de quelques faits qui montreront par quels moyens, non découverts alors, cette denrée est fournie maintenant, avec une régularité infaillible et sans autre limite que celle de la demande, à une population de deux millions deux cent cinquante mille âmes. On se satis-fait à une consommation pareille sans une augmentation continue ou une perpétuelle variation de prix, c'est là un fait curieux dans l'histoire de la vie à bon marché, et un des traits caractéristiques de notre siècle et de notre état social.

Du temps d'Edouard II, les paysans qui demoraient à quelques milles de Londres en assésaient chaque jour les murs avec leur volaille et leurs œufs. Il était intolérable aux coqueuteurs de leur servir de facteurs; mais inévitablement l'intérêt des deux parties réclamait un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Sans cela, point de production régulière. Peut-être la production était-elle fort irrégulière, le prix très-fluctuant, la disette souvent intolérable. Ce craint cet état de choses avait de mériter le nom de commerce. Il eût été difficile, même il y a cinquante ans, d'imaginer qu'une denrée aussi fragile et aussi peris-

sable que des œufs deviendrait un objet d'importation considérable. Il eût été extravagant de prétendre qu'un royaume serait fourni d'œufs apportés par mer, avec autant de rapidité, avec plus de régularité et à un prix plus égal que le marché d'une ville de province du temps de Georges III. Il a été constaté qu'avant la paix de 1815, Berwick-upon-Tweed envoyait tous les ans à Londres pour trente mille livres sterling d'œufs. Avant la paix, il n'y avait pas de bateaux à vapeur; et on a peine à concevoir comment les envois de Berwick, qui restaient souvent un mois en route, pouvaient arriver mangeables à Londres. Peut-être ceux qui consommaient ces œufs recueillis sur les frontières de l'Écosse étaient moins difficiles que nos contemporains, qui dédaignent l'œuf français qui a mis une semaine à venir du Pas-de-Calais. Mais, en tout cas, les œufs de Berwick firent le commencement du commerce réel de cette denrée.

En 1820, cinq ans après la paix, trente-et-un millions d'œufs dirigés pénètrent en Angleterre, moyennant un droit de 11,077 l., à raison d'un penny par douzaine. Ils venaient principalement de France, de cette côté qui est en communication facile avec le Kent, le Sussex et la Tamise. Ces œufs, quoique assésjétés à un droit, revenaient à un prix tellement au-dessous de celui des œufs de Berwick, ou du pays de Galles, ou même du Middlesex et du Surrey, que le commerce des œufs fut lentement, mais sûrement révolutionné. D'énormes monceaux d'œufs firent leur apparition dans les marchés de Londres, ou s'élevaient dans de grandes cases à la porte du marchand de beurre, avec des inscriptions tentantes de « 24 pour un shilling, » ou même de « 20 pour un shilling. » On s'en approchait avec beaucoup de méfiance, et non sans raison; car les triomphes de la vapeur étaient loin d'être complets. Mais on découvrit qu'il y avait tout près de Londres une contrée produisant des œufs, et dont la production pourrait être stimulée au profit du marché de la métropole par un système de communications régulières, et devenir un avantage mutuel pour une population de deux millions d'âmes, entassée dans quarante mille carrés de roes, et pour une population de six cent mille, répandue sur deux mille cinq cents milles carrés de terres labourables, de prairies et de forêts, avec six ou huit grandes villes. Cette population du Pas-de-Calais se compose principalement de petits propriétaires. Quoique les fermes y soient plus grandes que dans plusieurs autres parties de la France, on y peut observer quelques-unes des particularités de ce qu'on appelle la petite culture. La volaille, spécialement, y est très-abondante. Chaque ferme, grande ou petite, y a son armée de poulets et de dinos. Les poulets sont nourris et légers avec soin; les œufs sont recueillis avec exactitude; la menagère les porte aux marchés d'Aras, de Béthune, de Saint-Omer, d'Aire, de Boulogne ou de Calais; peut-être le collecteur d'œufs traverse-t-il le pays avec sa charrette. Le commerce des œufs avec l'Angleterre n'a pas cessé d'augmenter graduellement. En 1835, la France nous en envoyait soixante-seize millions, qui payaient un droit de dix pence par 120. En 1849, nous recevions quatre-vingt-dix-huit millions d'œufs étrangers, qui payaient un droit de dix pence et demi par 120, montant à 35,694 l. Ces œufs sont connus dans le marché sous le nom d'œufs de Caen, de Houleux, de Cherbourg, de Calais et de Belgique.

En 1825, les relations commerciales entre la Grande-Bretagne et l'Irlande furent mises sur le même pied que le cabotage des ports de l'Angleterre. La navigation à la vapeur entre les deux îles avait reçu ainsi une énorme impulsion. Dans les petites fermes et les chaumières d'Irlande on élevait de la volaille. Trop souvent les pauvres tenanciers opprimés avaient coutume de se dire : « La poule pond, et les œufs vont dans la poche du lord. » La navigation à la vapeur donna un nouvel essor à l'industrie irlandaise. Avant qu'il fût entré des bateaux à vapeur dans le canal de Cork, il est certains sasons on l'on aurait pu de la peine à trouver un œuf dans le marché de cette ville. L'an dernier manquant d'œufs, des bateaux à vapeur les transportent rapidement à Bristol; les petits fermiers s'appliquent à en produire; Cork lui-même en fut constamment approvisionné et à bon marché. En 1835 l'Irlande exportait pour 156,000 l. d'œufs en Angleterre, c'est-à-dire près d'une centaine de millions. En 1847 il fut constaté par M. Richardson, dans un ouvrage sur la volaille *Domestic Fowls*, publié à Dublin, que l'exportation des œufs d'Irlande en Angleterre « approchait d'un million sterling. » Les œufs sont évalués à 5 s. 6 d. les 124, ce qui en ferait une exportation d'environ quatre cent cinquante millions d'œufs. Mais voici des résultats plus précis : nous savons, sur la foi du secrétaire de la compagnie des propriétaires à vapeur de Dublin, que dans l'année 1843 35 on embarqua, de Dublin seul pour Londres et Liverpool, quarante-huit millions d'œufs, évalués à 122 500 l. Dans le recensement de 1841, la volaille de l'Irlande était évaluée à 202,000 l., en comptant chaque pièce à 6 pence. Le rapport était au-dessous de la réalité; car les paysans avaient naturellement peur de quelque impôt plus dur encore que l'ancienne taxe. Néanmoins le chiffre de huit millions, quoiqu'on rapporte en ligne, est déjà considérable. Le nombre des bœufs en Irlande, tel qu'on le voit dans les rapports de 1847 sur l'agriculture, était de 935,000; ce qui donnait plus de huit pence de viande par habitant, et ferait une quantité suffisante pour produire quatre cent cinquante millions d'œufs par l'exportation, si cet œuf pouvait être recueilli et conduit à un port. C'est vingt et un fois par an, voilà le produit d'une bonne poule. Il serait plus sûr de négliger qu'à moitié l'exportation des œufs d'Irlande, — quantité déjà énorme, quand on considère quelle bagatelle paraît être un œuf lorsqu'on parle de grande culture et de commerce et d'ind. Des bagatelles de cette espèce ont donné à des populations des habitudes laborieuses et frugales, et, par suite, de la prospérité. Il fut un temps où la femme du fermier anglais croyait son ménage sur les profits de son beurre, de sa volaille et de ses œufs; ou elle so-

levait exactement à cinq heures du matin les jours de marché, faisait jusqu'à sept milles avec ses dévotés sur une charrette non suspendue, et restait six heures à son étal, jusqu'à ce qu'elle eût couvert toute sa marchandise en argent comptant. L'antique économie et l'antique simplicité pourront renaitre, lorsque les fermiers anglais apprendront à ne pas dédaigner les petits profits, et comprendront combien d'autres parties on peut tirer de la terre, indépendamment d'y faire croître du froment au prix du monopole.

Le cabotage apporte des œufs anglais en grand nombre sur les marchés de Londres. Les œufs d'Écosse sont aussi un article d'importation. Les œufs anglais, d'après le « prix courant, » obtiennent vingt-cinq pour cent de plus que ceux d'Écosse ou d'Irlande. Le prix moyen actuel de tous les œufs en gros sur le marché de Londres est de cinq shillings les cent vingt, — c'est-à-dire un sou la pièce.

Dans les comtés qui entourent Londres, la production des œufs frais est bien au-dessous des besoins de la métropole. On produit bien une quantité considérable de volaille, mais on ne s'occupe pas d'une manière assez systématique de l'article lucratif des œufs. Ou est le paysan ayant sa demi-douzaine de jeunes poules, qui, bien soignées, peuvent fournir par an neuf cents et même mille œufs, et il tirera un bon prix, — trois fois celui des œufs étrangers? Le produit de ces six poules serait un agréable supplément à son maigre salaire, pourvu que la récolte des œufs fut systématique, comme elle l'est en Irlande. M. Weld, dans sa *Statistique du comté de Westcom*, dit : « Les œufs sont recueillis dans les chaumières à plusieurs milles à la ronde par des coureurs, ordinairement des enfants de neuf ans et au-dessus, qui chacun ont un district particulier qu'ils parcourent chaque jour, et dont ils rapportent le produit soigneusement déposé dans un petit panier. J'ai souvent rencontré de ces enfants dans leurs tournées, et les précautions nécessaires pour rapporter sans accident leur fragile marchandise paraissent leur donner un air posé et affairé, qui ne rappelle en rien les habitudes évaporées des enfants irlandais. »

En évaluant à un taux raisonnable le nombre des œufs étrangers, et des œufs irlandais et écossais qui arrivent dans le port de Londres, — et en les fixant tous ensemble à cent cinquante millions, chaque individu de Londres consomme soixante œufs, apportés jusqu'à son logis par des moyens qui n'existent pas il y a trente ans. Un tel chiffre ne paraît pas exagéré si l'on considère avec quelle exactitude la consommation des œufs est régulière, ainsi que les ressources et les besoins mêmes de cette grande et glorieuse civilisation. Quelque rapide que soit devenu le transport des œufs, ils arrivent nécessairement au marché de Londres à divers degrés de fraîcheur. Le détaillant les achète en conséquence du marchand en gros, et de la marchandise en rapport avec toutes les bourses. Le créancier ou le marchand de volaille des quartiers à la mode ne permet, ou fait semblant de ne permettre, à aucun œuf apporté par mer d'entrer dans sa boutique. Il a ses œufs d'un blanc de neige à quatre ou six pour un shilling « garantis tout frais pondus; » et ses œufs du Devonshire bon marché à huit pour un shilling, à l'usage de toute cuisine raffinée. Dans Whitechapel, ou Tottenham Court Road, le marchand de salé « garanti » même ses vingt-quatre œufs à un shilling. Dans le fait, les œufs les moins chers de France et d'Irlande sont aussi bons, sinon meilleurs, que les œufs qu'on apportait à Londres en ces jours de routes si mauvaises et de transports si lents. Et c'est là un grand avantage et un mérite réel de cette civilisation qui est une conséquence de la liberté et de la rapidité des relations commerciales. Dans les conditions où était l'agriculture en Angleterre, Londres, en aucune façon, ne pouvait être fournie par un cent cinquante millions d'œufs, en dehors des ressources que lui offraient les comtés voisins. Le bon marché des œufs, par suite de l'importation, a fait naître une nouvelle classe de consommateurs. Les œufs ne sont plus un luxe que le pauvre de Londres doit se refuser. La France et l'Irlande nous envoient des œufs bon marché. Mais la France et l'Irlande produisent des œufs pour Londres, afin que les éleveurs de volaille se procurent d'autres objets qui leur sont plus nécessaires que des œufs. Chacun gagne à l'échange. L'industrie de chaque population est stimulée; les besoins de chacun sont satisfaits.

*Household Words* (Revue populaire publiée par CHARLES DICKENS.)

## Une visite à bord du yacht royal Victoria and Albert.

Depuis le commencement de cette année, les yacht anglais ont commencé à fréquenter le port de Brest d'une manière assés régulière, et chaque mois on y voit arriver des personnes appartenant aux familles d'Angleterre les plus distinguées. De ces visites fréquentes résulte l'établissement de rapports plus que benevoles entre la population de la ville de Brest et ses visiteurs. C'est un heureux symptôme que nous ne laissons pas passer inaperçu, parce que de la conservation des bons rapports entre la France et l'Angleterre dépend la paix du monde, et plus sera grand le nombre des personnes de la classe élevée de l'Angleterre qui seront amies de sentiments bienveillants et fraternelles envers notre pays, et plus la paix entre les deux peuples sera facile à assour sur des bases inébranlables. Les derniers personnages venus à Brest ont été lord *Adolph Fitz-Clarence*, comte de la reine Victoria; les princes *Edward and Ernest de Saxe-Weimar*, et lord *Adolph Beulchler*, fils du roi de *Saint-Alban*. Les trois premiers trouvaient à bord du yacht royal *Victoria and Albert*, dont lord Fitz-Clarence est le commandant. Le dernier commandant du vapeur de guerre *Stramboli*, qui accompagnait.

Nous allons raconter la visite que nous avons faite à bord du *Victoria and Albert*. Nous en avons entendu raconter des merveilles; mais ce que nous avons vu dépasse de beaucoup l'idée que nous nous en faisions.

Luxe confortable et de bon goût; disposition parfaite des em-

ménagements; propreté remarquable de toutes choses; gracieux accueil, enfin, de la part de MM. les officiers de service: nous avons tout rencontré, et nous le proclamons avec un vif plaisir.

Grâce à l'obligeance aimable de ces messieurs, nous avons pu nous procurer des notes exactes sur ce qui concerne le yacht royal.

Sa longueur, de tôle en tôle, est de 225 pieds anglais (68 m. 55).

Sa largeur (en dedans des tambours au maître-bau) est de 33 pieds.

Son creux, enfin, est de 22 pieds.

Il jauge 1,150 tonneaux anglais, ou plus de 1,000 tonneaux métriques.

Il prend pour trois jours de charbon seulement en naviguant à toute vapeur: c'est suffisant pour le genre de navigation qu'il

fait et à cause de sa grande vitesse. Cette vitesse atteint 13 nœuds anglais (ou plus de 12 nœuds français). Avec une telle marche, les traversées sont toujours courtes: aussi le *Victoria and Albert* vient-il d'accomplir très-heureusement un voyage à Lisbonne et autour du golfe de Gascogne.

Ce vapeur est mu par des roues à aubes. Sa machine est à mouvement direct, d'après le système à quatre cylindres inventé



Victoria and Albert.

Stromboli.

Capricorne.

Le yacht Victoria and Albert, à Brest.

par le célèbre ingénieur Maudslay. Ce système est le meilleur de tous pour un yacht, en ce qu'il donne les moyens de produire une force très-grande avec une machine qui occupe un espace réduit.

Ce genre de machine avait été adopté pour l'ancien *Comte d'Eu*, mais avec une modification fâcheuse: les deux condenseurs avaient été réduits à un seul, ce qui ne pouvait donner que de tristes résultats: l'expérience l'a trop bien prouvé.

La machine du *Victoria and Albert* est de 130 chevaux. Elle est d'une exécution parfaite et d'une légèreté remarquable, quoique d'une solidité à l'épreuve. Sa tenue est parfaite.

Disons maintenant ce qui concerne la disposition des logements que nous ne nous lassions pas d'admirer.

Arrivé à bord du yacht par un escalier en pente douce, d'une largeur très-comfortable, nous avons aperçu un charmant kiosque, entouré de glaces transparentes et garni de divans excellents. De ce kiosque on a vue sur l'extérieur, et, tout en restant à l'abri, on peut jouir du coup d'œil le plus étendu. En descendant un bel escalier qui conduit à un premier entrepont, nous nous sommes trouvés dans une salle à manger, dont la beauté nous a frappé, non pas autant à cause du luxe qui y est déployé, que de l'intelligence avec laquelle on a profité de l'espace.

Immédiatement sur l'avant de la salle à manger de la reine se trouvent de jolies chambres pour le prince de Galles (fils aîné de Sa Majesté) et pour son gouverneur. En quittant ce logement on entre dans le salon, dont nous dirons ce que nous avons raconté de la salle à manger.

Après le salon on entre dans le logement du premier valet de chambre, et l'on arrive au cabinet de toilette du prince Albert. Au delà se trouvent une charmante chambre à coucher pour la reine elle-même et le cabinet de toilette de Sa Majesté. Telles sont les dispositions adoptées pour les emménagements du premier entrepont.

Dans le second entrepont, à l'extrême arrière et dans les fonds du navire, se trouvent l'office et le logement des domestiques inférieurs. En avant de ces deux pièces est la chambre des domestiques principaux. La machine interromp les emménagements. Les deux côtés de cette machine on a ménagé des courtoises-galeries parfaitement disposées, et dans lesquelles est établi un système de ventilation très-ingénieux, qui est mis en mouvement par la machine elle-même. Par les galeries on arrive à l'appartement des enfants royaux, auquel est réuni celui des gouvernantes et nourrices.

Sur l'avant est placée la salle à manger des personnes de la suite de la reine, des deux côtés de laquelle sont disposées, à tribord, les chambres des gentilshommes, et à bâbord, celles des dames d'honneur de la reine. Vient ensuite le logement des officiers du yacht et puis un petit carré après lequel on arrive dans la cuisine. Cette dernière offre toutes les ressources convenables, quoique occupant un très-petit espace.

Au-dessous de la cuisine est ménagé un espace suffisant pour l'équipage peu nombreux du yacht royal.

Dans le logement de MM. les officiers (logement remarquable de dispositions et de tenue, comme tout le reste du navire) nous

avons vu les portraits de la reine Victoria, du prince Albert et du prince de Galles. Ces portraits, fort ressemblants, nous a-t-on assuré, nous ont fourni l'occasion de complimenter sincèrement nos hôtes. Ces trois physionomies, vues de profil, sont, en effet, d'une beauté remarquable et pleines de haute distinction; celle de la reine surpasse de loin le plus beau type. Nous sommes revenu de notre visite curieuse de l'avoir faite, et nous adressons, en notre nom et en celui des personnes qui nous accompagnaient, nos remerciements les plus vifs à nos aimables hôtes pour la cordialité et la franchise toutes maritimes de leur accueil. Nous leur répétons ce qui a été dit à M. Fex, par le président des régates de Brest: « Des procédés pareils ont pour effet d'unir, de plus en plus étroitement, deux nations faites pour s'aimer et pour marcher toujours de concert dans une voie commune, celle qui conduit à la conservation de la paix du monde et au progrès pacifique de l'humanité tout entière. »

Le soir du jour de notre visite, le 29 juillet, un beau bal, improvisé chez M. le consul général d'Angleterre, a réuni l'élite de la société brestoise. Ce bal, animé par la grâce douce et affectueuse des maîtres de la maison, n'a pu manquer de bien remplir la soirée des nobles visiteurs qu'avait apportés le *Victoria and Albert*, et nous ne doutons pas qu'ils aient emporté de Brest un agréable souvenir.

Le *Yacht royal* et le *Stromboli* faisaient un voyage d'essai. Ils avaient pour mission de s'assurer si la reine d'Angleterre trouverait partout des relâches convenables, dans le cas où le mauvais temps la surprendrait pendant le cours de la visite qu'elle veut faire à la reine de Portugal, sa parente. Tout nous porte à croire que les résultats de l'exploration qui vient d'être tentée ont été très-satisfaisants.

Le *Victoria and Albert* et le *Stromboli* ont quitté Brest le 30 juillet à neuf heures du matin, faisant route pour l'Angleterre. J. FRAUER.

AVIS.

Nous commencerons, dans le prochain numéro, la publication d'une série composée par M. Bertall sous le titre: *Les coctiers*, et déjà annoncée dans notre dernier numéro, comme une récréation offerte aux collégiens en vacances.

Nous préparons en outre, pour les mois d'août et de septembre, des pages que nos abonnés accueilleront, c'est notre espoir, avec un grand intérêt.

1<sup>o</sup> Le *Pèlerinage de sainte Anne d'Auray*, tableau de mœurs bretonnes, article de M. Emile Souvestre, illustré par M. Jules Xuel.

2<sup>o</sup> Les *hords du Rhin*, trois articles de M. Morère, magnifiquement illustrés par M. Marvy.

3<sup>o</sup> Dans la *série des monuments et institutions de l'État et de la ville de Paris: la Bourse, le Conservatoire des arts et métiers, la Nouvelle Bibliothèque de Sainte-Genève*; trois monographies richement illustrées par MM. Renard et Valentin.

4<sup>o</sup> La suite des *Ateliers des Peintres: Atelier de M. Paul Delaroche*.

5<sup>o</sup> Deuxième article sur les *Tavernes anglaises*, illustré par M. Thomas.

6<sup>o</sup> *Scènes de mœurs*, par Valentin.

7<sup>o</sup> La Commission de permanence de l'Assemblée nationale; 26 portraits.

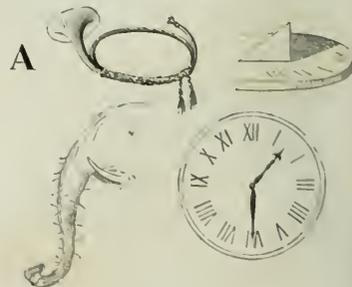
8<sup>o</sup> *Vue des villes de San Francisco et de Sacramento (Californie)*.

9<sup>o</sup> *Vue de Froshdorff et portrait du comte de Chambord*.

10<sup>o</sup> Le comte de Paris et le duc de Chartres, belle planche de M. Freeman d'après Alfred de Dreux. — *Vue du château de Claremont*.

11<sup>o</sup> *Sujets divers, actualités, etc., etc.*

RÉBUS.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Ne jetons pas notre bonnet par-dessus les moulineaux.

On s'abonne directement aux bureaux, rue de Richelieu, n<sup>o</sup> 60, par l'envoi/franco d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et C<sup>o</sup>, ou près des directeurs de poste et de messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la presse mécanique de PLOU FRÈRES, Paris, 36, rue de Valenciennes.